

**PROGRAMME INDICATIF
DE COOPERATION
LUXEMBOURG – CAP VERT
2011-2015**

B

✓

TABLE DES MATIERES

<u>CHAPITRE 1: CADRE GENERAL DES RELATIONS ENTRE LE LUXEMBOURG ET LE CAP VERT</u>	3
1.1. Stratégies et principes de la Coopération luxembourgeoise	3
1.2. La stratégie de développement du Cap Vert	4
1.3. Les objectifs stratégiques du PIC entre le Luxembourg et le Cap Vert	4
1.4. Historique et principaux accords bilatéraux entre le Luxembourg et le Cap Vert	5
<u>CHAPITRE 2: DIAGNOSTIC DU CAP VERT</u>	6
<u>CHAPITRE 3: LES AXES STRATEGIQUES DU PIC</u>	6
3.1. Les modalités d'intervention	6
3.2. Les secteurs prioritaires	8
3.3. Concentration géographique	8
3.4. Le renforcement des capacités	8
<u>CHAPITRE 4: LES THEMATIQUES TRANSVERSALES</u>	9
4.1. Genre	9
4.2. Gouvernance, démocratie participative, décentralisation et citoyenneté	9
4.3. Environnement et changement climatique	9
<u>CHAPITRE 5: PARTENARIAT, COMPLEMENTARITE ET COHERENCE</u>	10
5.1. Complémentarité avec les programmes des autres bailleurs de fonds	10
5.2. Le partenariat et les progrès en termes d'harmonisation	11
5.3. Analyse de la cohérence des politiques	13
<u>CHAPITRE 6: PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC</u>	13
6.1. Planification budgétaire et financière	13
6.2. Allocation indicative des ressources financières du PIC	14
6.3. Suivi-évaluation	14
6.4. Revue à mi-parcours	15
6.5. Fonds d'études et d'assistance technique	15
<u>ANNEXES</u>	
1) Diagnostic du Cap Vert	16
2) Résumé du DECRP II	25
3) Dossier d'identification – Analyses sectorielles	29
4) PAM (Performance Assessment Matrix)	51



CHAPITRE 1: CADRE GENERAL DES RELATIONS ENTRE LE LUXEMBOURG ET LE CAP VERT

1.1. Stratégies et principes de la Coopération luxembourgeoise

La Coopération luxembourgeoise au développement se place résolument au service de l'éradication de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés. Ses actions se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux - avec l'homme, la femme et l'enfant en son centre.

Ces actions s'inscrivent prioritairement dans la mise en œuvre - d'ici 2015 - des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, les principaux secteurs d'intervention de la coopération relèvent du domaine social : la santé, l'éducation, y compris la formation et l'insertion professionnelle et le développement local intégré. Les initiatives pertinentes dans le domaine de la microfinance sont encouragées et appuyées, que ce soit au niveau conceptuel ou au niveau opérationnel.

D'un point de vue géographique, la Coopération luxembourgeoise poursuit, par souci d'efficacité et d'impact, une politique d'intervention ciblée dans un nombre restreint de pays partenaires, tout en mettant à profit les bénéfices d'une approche régionale et tout en tenant compte des situations de fragilité. Six des dix pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise se situent en Afrique subsaharienne. La coopération avec ces pays se distingue par un sens aigu du partenariat avec les autorités et les collectivités. Cet esprit de partenariat, complété par le souci de l'appropriation des programmes et projets par les bénéficiaires, préside à la mise au point de programmes pluriannuels de coopération, les PIC (programmes indicatifs de coopération). La concentration géographique de la Coopération luxembourgeoise prend en compte l'indice du développement humain du PNUD ainsi que des considérations relatives à l'approche régionale et aux situations de fragilité.

En termes d'aide publique au développement (APD), la Coopération luxembourgeoise se place depuis l'an 2000 dans le groupe des cinq pays industrialisés qui consacrent plus de 0,7 pour cent de leur revenu national brut à la coopération au développement. En 2009, l'APD s'est chiffrée à quelque 297,82 millions d'euros représentant 1,04 pour cent du RNB. L'APD est mise en œuvre par les instruments de la coopération bilatérale, de la coopération multilatérale, de l'appui aux programmes et de la coopération avec les ONG de développement.

L'aide publique au développement du Luxembourg comprend par ailleurs un important volet d'action humanitaire qui permet de répondre primordialement sous forme d'aide d'urgence en cas de catastrophes humanitaires, catastrophes naturelles ou conflits violents. L'action humanitaire comprend également un volet « prévention » des catastrophes humanitaires ainsi qu'un volet « transition », entre une catastrophe humanitaire, la reconstruction et la reprise des activités de développement.

En parallèle, la Coopération luxembourgeoise est activement impliquée dans la discussion, la définition et la mise en œuvre de nouveaux standards de qualité et d'efficacité de l'aide internationale au développement. Elle a fait siennes les conclusions de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle) et du Programme d'action d'Accra. Elle respecte également les engagements pris dans le cadre du Code de conduite de l'Union européenne sur la complémentarité et la division du travail.

La politique du Luxembourg en matière de coopération au développement et d'action humanitaire se caractérise par un effort constant et progressif, tant en quantité qu'en qualité, au bénéfice des populations les plus démunies. Elle est l'expression d'une solidarité internationale affirmée et confirmée et constitue en tant que telle un important vecteur de l'action extérieure du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

La stratégie générale et les principes de la Coopération luxembourgeoise sont complétés par des stratégies sectorielles qui couvrent les principaux domaines d'action de la Coopération luxembourgeoise, à savoir : l'action humanitaire, l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement local, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle, l'environnement et le changement climatique, le genre, la gouvernance, la microfinance et la santé

1.2. La stratégie de développement du Cap Vert

La stratégie de développement du Cap Vert est reprise dans le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté II (DECRP II), qui est le fruit de l'expérience et des résultats atteints avec le DECRP I, le Programme du Gouvernement pour la VIIème Législature (2006-2011), les Objectifs du Millénaire pour le Développement et la Stratégie de Transformation Economique (STE). Il s'inscrit dans un horizon temporel à moyen terme, 2008-2011, et s'articule autour de cinq axes stratégiques : (1) Bonne Gouvernance, (2) Capital Humain, (3) Compétitivité, (4) Amélioration des Infrastructures et (5) Cohésion sociale. L'identification et le développement de ces axes ont cherché à atteindre une meilleure réalisation des objectifs et buts fixés, dans une logique de durabilité et de consolidation du processus d'amélioration du bien-être du pays, ancrée sur le principe et une stratégie d'inclusion sociale, avec un accent mis sur la discrimination positive des couches les plus défavorisées de la population capverdienne.

L'objectif central de la réduction de la pauvreté se base essentiellement sur des politiques structurelles liées à la promotion d'une croissance économique inclusive et complétées par des politiques de redistribution socialement compensatrices et centrées sur les groupes cible vulnérables.

Une description plus détaillée des différents axes du DECRP II est reprise en annexe 2.

1.3. Les objectifs stratégiques du PIC entre le Luxembourg et le Cap Vert

Le PIC 2011-2015 se situe dans une perspective de continuité et de renforcement des relations de coopération entre le Luxembourg et le Cap Vert. Il est le résultat d'un dialogue permanent entre les deux pays en vue d'œuvrer sur une plate-forme commune pour la création de conditions améliorées pour la mise en œuvre d'un programme de coopération élargi, cohérent et prévisible.

L'objectif global est d'appuyer les efforts entrepris par le gouvernement du Cap Vert en vue de la réduction de la pauvreté d'une manière durable à travers une croissance soutenue et équitablement répartie, une bonne gouvernance et une intégration progressive dans l'économie mondiale. Les interventions entreprises dans le cadre du PIC renforcent la capacité institutionnelle du Cap Vert au niveau économique, social et financier. Les deux pays s'attachent à réduire les disparités nationales dans les domaines économiques et sociaux ainsi que la vulnérabilité économique du Cap Vert. Le renforcement de la capacité des ressources humaines, une meilleure utilisation des ressources naturelles et environnementales, et une bonne gouvernance sont des conditions sine qua non pour réaliser cet objectif.

Z

✓

1.4. Historique et principaux accords bilatéraux entre le Luxembourg et le Cap Vert

Les relations de coopération entre le Cap Vert et le Luxembourg datent de la fin des années 80. En 1993, le Cap Vert devient un pays partenaire privilégié de la Coopération luxembourgeoise, après la signature, le 3 août 1993, du premier Accord Général de Coopération définissant le cadre général de l'activité de coopération dans les domaines culturel, scientifique, technique, financier et économique entre les deux pays. En 1998, un Accord Culturel vient s'ajouter et complète l'Accord Général de Coopération. En janvier 2007, un nouvel Accord Général de Coopération entre les deux pays est signé, remplaçant celui de 1993.

En septembre 2001, dans une optique de rapprochement vers le terrain et en vue d'assurer une meilleure coordination de son programme de coopération au Cap Vert, le Luxembourg ouvre un **Bureau décentralisé de la Coopération luxembourgeoise** à Praia. Celui-ci est intégré en 2007 au sein de l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg au Cap Vert.

1.4.1. Le programme indicatif de coopération 2002-2005

En janvier 2002, les deux pays ont signé un premier Programme Indicatif de Coopération de 4 ans (2002-2005) pour un montant de 33,5 millions d'euros. Ce premier PIC a contribué à plus de cohérence, de flexibilité et de durabilité dans les relations de coopération, tout en assurant la continuité des priorités luxembourgeoises en mettant l'accent sur les trois secteurs suivants: (i) l'éducation, (ii) la santé, (iii) l'eau et l'assainissement ainsi que l'aide alimentaire. Le premier PIC présentait une concentration géographique sur les îles de Santo Antão, de Santiago et de São Nicolau.

1.4.2. Le programme indicatif de coopération 2006-2010

En octobre 2005, en marge de la 7^{ème} Commission de Partenariat, un deuxième Programme Indicatif de Coopération portant sur la durée 2006-2010 et doté d'un budget de 45 millions d'euros est signé entre les deux pays. Le PIC 2006-2010 conservait les mêmes secteurs prioritaires que le précédent, mais abandonnait la concentration géographique pour couvrir l'ensemble du territoire capverdien, ceci dans le but de s'orienter vers une approche programmatique de soutien à des programmes nationaux. L'objectif principal restait la lutte contre la pauvreté en soutenant le Cap Vert dans ses efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et pour faciliter sa transition progressive depuis sa sortie de la catégorie des PMA au 1^{er} janvier 2008.

1.4.3. Les principaux accords bilatéraux

Les relations de coopération entre le Cap Vert et le Luxembourg sont régies par les documents juridiques suivants:

- L'Accord de coopération entre la République du Cap Vert et le Grand-Duché de Luxembourg dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences, signé le 20 novembre 1998 ;
- L'Accord sur la Commission de Partenariat entre le Gouvernement de la République du Cap Vert et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, signé le 21 octobre 1999 ;
- L'Accord Général de Coopération entre la République du Cap Vert et le Grand-Duché de Luxembourg, signé à Praia le 25 janvier 2007 ;

B

- Le Partenariat Spécial avec l'Union européenne adopté par le Conseil européen le 19 novembre 2007 ;
- Le Programme exécutif de l'accord de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Cap Vert dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences pour les années 2008 – 2011, signé le 2 avril 2008 ;
- Le Partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et le Cap Vert signé par le Cap Vert, le Luxembourg, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas et la France le 5 juin 2008. Le PSM a d'ailleurs vu la création d'un groupe de travail conjoint Cap Vert – Luxembourg sur la thématique des migrations ;
- Le Protocole d'Accord entre les Universités du Cap Vert et de Luxembourg, signé le 17 février 2009 et visant une collaboration dans l'enseignement supérieur;
- Les Protocoles d'Accord relatifs à l'exécution des différents programmes/projets ;
- Le PIC en tant qu'instrument de pilotage et de suivi de la coopération à moyen terme.

CHAPITRE 2: DIAGNOSTIC DU CAP VERT

Dans un souci de coordination entre les différents bailleurs de fonds présents au Cap Vert et afin d'éviter toute duplication des efforts, un diagnostic commun du Cap Vert a été mené par la Délégation de l'Union européenne à Praia et les Coopérations portugaise, espagnole, française et luxembourgeoise. Ce diagnostic commun qui analyse la situation politique, économique, sociale et environnementale, ainsi que la viabilité des politiques actuelles avec les défis auxquels le Cap Vert devra faire face à moyen terme et la capacité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale, est repris en annexe 1 du présent PIC.

CHAPITRE 3: LES AXES STRATEGIQUES DU PIC

3.1. Les modalités d'intervention

Les modalités d'intervention de la Coopération luxembourgeoise au Cap Vert revêtent l'une des formes suivantes ou plusieurs d'entre elles en combinaison:

3.1.1. Coopération bilatérale

La coopération bilatérale constitue la principale modalité d'intervention de ce PIC et peut être mise en œuvre par différents vecteurs :

- Collaboration directe entre la Coopération luxembourgeoise et les autorités capverdiennes compétentes;
- Appui par l'intermédiaire de l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Praia, Bureau de la Coopération luxembourgeoise, à des microprojets élaborés ou mis en œuvre par des organisations de base capverdiennes;
- Assistance technique à la mise en œuvre de la coopération ;
- Aide alimentaire.

FB

3.1.2. Coopération multilatérale

Les deux parties reconnaissent la contribution importante de la coopération multilatérale dans les relations entre le Luxembourg et le Cap Vert ainsi que dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le but d'harmoniser les actions menées à bien dans le cadre de la coopération entre les deux parties et de valoriser les opportunités de complémentarité avec les actions bilatérales, le PIC inclut la réalisation de projets multilatéraux, pour un montant indicatif équivalent à 10% du budget total de ce PIC. Etant donné que le prochain Programme conjoint des Nations Unies au Cap Vert couvre, comme le présent PIC, la période 2011 à 2015 et que les deux programmes s'alignent sur les priorités stratégiques identifiées par le gouvernement capverdien, la création de synergies entre ces deux programmes dans les secteurs communs permettra de faire jouer les avantages comparatifs des deux modes d'intervention.

3.1.3. Coopération décentralisée

La coopération au niveau des Municipalités est encouragée, notamment par des actions de partenariat dans le cadre du fonds de contrepartie de l'aide alimentaire. Cette forme de coopération répond à un double souci de décentralisation des relations de coopération et de consolidation du processus de renforcement des pouvoirs locaux en cours au Cap Vert. Le Gouvernement du Cap Vert, à son tour, agit dans le sens d'appuyer / encadrer les actions décentralisées.

3.1.4. Coopération avec les ONG

Le Gouvernement luxembourgeois encourage les ONG luxembourgeoises à travailler au Cap Vert et poursuit sa coopération avec les ONG déjà actives dans le pays. Il leur communiquera le présent PIC et tiendra compte de celui-ci lors de l'instruction des projets et programmes qui lui sont soumis pour financement par ces ONG.

3.1.5. Appui aux programmes

L'appui aux programmes concerne les opérations, y compris financières, liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération au développement. Il comprend entre autres, les jeunes experts auprès des Nations Unies ou des délégations de l'Union européenne, les volontaires des Nations Unies, les agents de la coopération, les coopérants et assimilés, les stagiaires et boursiers.

3.1.6. Aide budgétaire

Sur demande expresse des autorités capverdiennes, le PIC 2011-2015 introduit l'aide budgétaire sectorielle comme nouvelle modalité de mise en œuvre de la Coopération luxembourgeoise au Cap Vert. Le recours à l'aide budgétaire sectorielle se fera dans le cadre de l'appui au secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle, en étroite collaboration avec les autres bailleurs qui ont déjà recours à cette modalité pour ce secteur. En 2011, le Luxembourg rejoindra le Groupe consultatif des donateurs d'appui budgétaire et s'associera aux partenaires techniques et financiers pour assurer le suivi de l'aide budgétaire.

FB

✓

3.2. Les secteurs prioritaires

Les secteurs du PIC 2011-2015 s'articuleront autour de quatre axes d'intervention :

Axe 1 : Education, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle incluant la microfinance, les activités génératrices de revenus, le soutien aux PME/PMI et le développement du marché de l'emploi, notamment dans les secteurs porteurs de l'économie, tels que le tourisme. Les activités dans le secteur de la Formation Technique Professionnelle et Emploi (FTPE) s'inscrivent d'une part dans la continuité des actions entreprises dans le cadre du PIC II, tels que l'encadrement de l'École Hôtelière et de Tourisme du Cap Vert et le renforcement du réseau d'infrastructures scolaires. Elles tenteront d'autre part d'élargir le spectre d'actions pour atteindre une réelle approche programme pour la FTPE, y inclus le recours à l'aide budgétaire sectorielle.

Axe 2 : Eau et assainissement couplés aux énergies renouvelables et ayant recours à des techniques alternatives. L'intervention luxembourgeoise dans ce secteur s'inscrit dans le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources Hydriques (PAGIRH) approuvé par les autorités capverdiennes. Sur base du PAGIRH et de son programme de mise œuvre, des actions concrètes seront déterminées.

Axe 3 : Appui à la santé et aux cantines scolaires à travers d'un renforcement institutionnel de l'Institut Capverdien d'Action Sociale Scolaire (ICASE) et la mise en œuvre du Plan National de Santé scolaire et du Programme National des Cantines scolaires.

Axe 4 : Aide alimentaire consistant en l'envoi annuel au Cap Vert de froment panifiable et, le cas échéant, d'autres denrées alimentaires, participant ainsi à l'effort de sécurité alimentaire de l'archipel. Les revenus engendrés par la vente de ces produits alimentent un fonds de contrepartie qui permet de financer des microprojets au niveau des municipalités et des ONG locales.

La Coopération luxembourgeoise soutient le Programme conjoint de Coopération 2011-2015 (CPAP) du Bureau Commun des Nations Unies au Cap Vert. Les financements multilatéraux devront s'insérer dans les stratégies nationales capverdiennes, être inclus dans le Plan Cadre pour l'Aide au Développement (UNDAF) et le CPAP 2011-2015 et présenter des synergies avec la coopération bilatérale, en particulier pour les axes 1 et 3 du PIC.

3.3. Concentration géographique

Dans la continuité du précédent programme, le présent PIC ne comprend pas de concentration géographique. La zone d'intervention couvre l'ensemble du territoire capverdien dans une optique d'appui aux programmes de développement nationaux.

3.4. Le renforcement des capacités

Dans le but de pérenniser les actions menées dans le cadre du PIC, une attention particulière sera portée au renforcement des capacités tant en termes d'appui institutionnel qu'en termes de renforcement des ressources humaines. A titre d'illustration, il est notamment prévu, dans le cadre de l'axe 1, de renforcer l'Institut de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et, au sein de l'axe 3, de renforcer l'Institut Capverdien d'Action Sociale Scolaire afin de permettre le développement, le suivi et la durabilité des interventions en santé scolaire et

3

cantines scolaires. Les actions menées au titre de l'axe 2 devront favoriser une réforme institutionnelle du secteur de l'eau permettant d'atteindre une gestion intégrée des ressources hydriques.

CHAPITRE 4: LES THEMATIQUES TRANSVERSALES

4.1. Genre

En référence aux objectifs du Millénaire pour le développement 3 et 5 et aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui reconnaissent les liens entre efficacité de l'aide, efficacité du développement et égalité homme-femme, les deux parties s'engagent à prendre en compte la dimension genre dans tous leurs projets et programmes. Afin de faciliter cette prise en compte, les stratégies « Genre » de la Coopération luxembourgeoise et du gouvernement capverdien servent d'orientation.

Dans un premier temps les axes de la coopération en matière de genre sont identifiés lors du dialogue stratégique entre les autorités du Grand-Duché de Luxembourg et du Cap Vert, notamment lors des Commissions de partenariat. Par la suite, l'intégration de la dimension genre se fait au niveau de l'identification, de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets et programmes. Des actions spécifiques en faveur de l'un ou l'autre sexe peuvent également être financées par la Coopération luxembourgeoise et l'égalité homme-femme peut faire l'objet d'une évaluation spécifique.

4.2. Gouvernance, démocratie participative, décentralisation et citoyenneté

En partenariat avec leurs partenaires multilatéraux et la société civile et en référence aux stratégies « Gouvernance pour le développement » de la Coopération luxembourgeoise et du gouvernement capverdien, les deux parties s'engagent à promouvoir au cours de l'identification, de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets et programmes:

- l'information et la participation aux systèmes socio-économiques et politiques des citoyens, tout en portant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, notamment aux femmes, aux enfants et aux minorités ethniques;
- les dynamiques sociales et culturelles susceptibles de promouvoir la démocratie ;
- le processus de décentralisation, notamment à travers le renforcement des capacités locales et de la gouvernance locale ;
- la responsabilité des autorités locales et du gouvernement central ;
- la gestion durable des ressources naturelles.

4.3. Environnement et changement climatique

En référence au Protocole de Kyoto (1997), au septième objectif du Millénaire pour le développement (2000) et à l'Accord de Copenhague (2009), les deux parties s'engagent à promouvoir les politiques en faveur du développement durable, de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophes.

B

✓

Les deux parties favorisent les interventions qui génèrent le plus de bénéfices environnementaux et sociaux en termes de biens publics locaux et globaux. A cet effet, la stratégie « Environnement et changement climatique » de la Coopération luxembourgeoise et le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANA II) du Cap Vert sont pris en compte au niveau de l'identification, de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets et programmes, y compris au niveau de la politique d'acquisition. Le cas échéant, il peut s'avérer utile de procéder à une évaluation environnementale stratégique ou à des études d'impact environnemental spécifiques.

La Coopération luxembourgeoise peut assister le Cap Vert à identifier des interventions qui préservent les ressources naturelles et s'inscrivent dans des efforts d'adaptation aux changements climatiques. Elle peut également appuyer le Cap Vert en matière de renforcement des capacités, notamment au niveau des institutions responsables des mécanismes de développement propres. Le transfert de technologies, l'accès à l'information environnementale et la collaboration avec des centres de recherche peuvent être envisagés à cet effet.

CHAPITRE 5: PARTENARIAT, COMPLEMENTARITE ET COHERENCE

5.1. Complémentarité avec les programmes des autres bailleurs de fonds

L'Union européenne est dans son ensemble le principal donateur d'aide publique au développement au Cap Vert. Neuf Etats membres ont un programme de coopération avec ce pays: le Portugal, le Luxembourg, l'Autriche, la France, l'Espagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Slovénie et la République tchèque. L'aide des Etats membres, ajoutée à celle du FED de la Commission européenne, représente environ 62% de l'aide publique totale allouée au Cap Vert. Cependant, du fait de la graduation du pays vers la catégorie des Pays à Revenus Intermédiaires, certains partenaires bilatéraux ne considèrent plus le Cap Vert dans leur sphère de concentration et se retirent, comme ce fut le cas pour la Suède, l'Allemagne (2006) et bientôt l'Autriche (2010) et les Pays-Bas (2011). Cela a également été le cas de la Suisse en 2004.

Hors Union européenne, les principaux bailleurs de fonds sont la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Chine et les Etats-Unis. Les agences des Nations Unies quant à elles sont depuis 2006 rassemblées en un bureau conjoint. A travers le Millenium Challenge Corporation (MCC), les Etats-Unis ont approuvé en 2005 une assistance de 110 millions US\$ sur cinq ans pour financer des projets de développement rural, d'infrastructures et d'appui au secteur financier et privé. Le deuxième *compound* du MCC est actuellement à l'étude et le cas échéant le Cap Vert sera le premier pays à profiter d'une deuxième intervention du MCC.

On note des synergies entre bailleurs en fonction des secteurs d'intervention. C'est le cas pour le secteur de l'eau et l'assainissement (UE, Luxembourg, France), l'éducation et la formation professionnelle (Luxembourg, Pays-Bas et Portugal), les routes (UE et Luxembourg), l'environnement (Pays-Bas, Autriche), la culture et la réhabilitation du patrimoine (Espagne et Portugal), la santé (Luxembourg). Les infrastructures regroupent les appuis de la Banque mondiale, l'UE, le MCC. On note relativement peu d'interventions dans le secteur de la santé, mises à part les projets du Luxembourg et des Nations Unies.

JP

Parmi les faits saillants qui caractérisent l'aide ces dernières années, on constate une tendance à la diminution des dons par rapport aux emprunts, ce qui se traduit par un accroissement de l'endettement extérieur. La part des dons par rapport à l'ensemble de l'aide est passée de 80% dans les années 90 à 58% en 2005, et actuellement, environ 40% du Programme d'Investissement Public est financé en faisant recours aux emprunts. Les modalités de l'aide ont également évolué, avec une forte diminution du nombre des aides alimentaires et une augmentation de l'aide budgétaire. La Banque Mondiale, l'UE et les Pays-Bas ont créé en avril 2005 un Groupe consultatif des donateurs d'appui budgétaire en signant avec le Gouvernement un « *Memorandum of Understanding* » qui régit un cadre commun de partenariat pour l'appui budgétaire. La BAD a également adhéré au groupe, l'Espagne et l'Autriche s'y sont jointes en 2007, le Portugal en 2010 et la France prépare son entrée.

5.2. Le partenariat et les progrès en termes d'harmonisation

Les orientations communes de coopération fixées entre les deux pays doivent permettre de s'assurer que les grands principes de la coopération, tels que repris dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), dans le Programme d'Action d'Accra (2008) et, pour le Luxembourg, dans le Code de Conduite de l'UE sur la Complémentarité et la Division du Travail dans la Politique de Coopération (2007), sont respectés:

L'appropriation : les actions envisagées doivent être cohérentes par rapport à la politique du Cap Vert, en particulier le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, le Programme du Gouvernement ainsi que les politiques sectorielles. Les secteurs d'intervention sont définis suite à la concertation régulière entre les deux gouvernements, y compris au plus haut niveau, à travers les Commissions de Partenariat et à travers les Ambassades respectives qui facilitent cette concertation et le dialogue permanent avec les autorités nationales.

L'alignement : les actions envisagées s'appuient systématiquement sur des demandes exprimées par le Cap Vert, demandes qui s'inscrivent toujours dans une politique, stratégie ou un plan d'action structuré(e) et adopté(e) au niveau national. Une attention particulière est portée au renforcement des capacités dans les institutions capverdiennes, et au recours à l'utilisation des systèmes nationaux au lieu de structures de mise en œuvre parallèles.

L'harmonisation : à tous les niveaux de mise en œuvre du PIC, une importance particulière est accordée à l'amélioration la coordination entre les bailleurs. Les mécanismes de coordination déjà existants seront renforcés. Dans la mesure du possible, des procédures ou des dispositifs de mise en œuvre communs ainsi que des analyses communes seront encouragés.

la gestion axée sur les résultats de développement (GRD): les programmes mis en œuvre dans le cadre du présent PIC veillent à recourir aux mécanismes d'échanges d'information, de pilotage et de suivi existants, qui correspondent à la fois aux besoins du Cap Vert mais également à ceux de l'ensemble de la communauté des bailleurs de fonds. A défaut, de tels mécanismes devront être mis en place en concertation avec l'ensemble des acteurs afin de garantir une parfaite transparence. Les deux parties appliquent les cinq principes de la GRD : (i) axer le dialogue sur les résultats à toutes les étapes du processus, (ii) aligner la programmation, le suivi et l'évaluation sur les résultats, (iii) assurer la simplicité des méthodes de mesures et des rapports, (iv) axer la gestion sur l'obtention de résultats, (v) utiliser l'information sur les résultats pour l'apprentissage et la prise de décisions.

la responsabilité mutuelle : les deux parties procéderont à des évaluations conjointes des progrès accomplis dans l'exécution des engagements concernant l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Une revue à mi-parcours sera réalisée par un bureau d'études indépendant, choisi par les deux parties selon les procédures légales.

la concentration sur un nombre limité de secteur focaux : le PIC 2011-2015 présente une forte concentration sur deux secteurs d'intervention : d'une part la formation technique et professionnelle et l'emploi et d'autre part, l'eau et l'assainissement. Néanmoins, afin de consolider les acquis dans le secteur de la santé, une composante santé réduite et ciblée est maintenue. De même, vu la situation spécifique du Cap Vert en matière de sécurité alimentaire, une aide alimentaire est également maintenue.

encourager la mise en place d'accords de coopération/partenariat délégués : selon les possibilités, la mise en œuvre du présent PIC encourage le recours à des accords de coopération/partenariat délégués en vue de l'utilisation rationnelle des fonds disponibles.

encourager la mise en place, dans chaque secteur prioritaire, d'un accord de donateur principal : Pour la période 2011-2015, le Luxembourg poursuit ses efforts pour assumer le rôle de chef de file du secteur de la formation professionnelle au Cap Vert. De même, les efforts pour améliorer la coordination générale et dans les autres secteurs seront intensifiés avec l'aide des autres bailleurs de fonds.

une attention particulière est portée pour encourager le recours à des **ressources humaines locales** en vue de favoriser la pérennité des démarches entreprises.

la participation accrue de **la société civile** à la gestion du développement et la responsabilisation des bénéficiaires directs de l'aide sont favorisées.

Depuis septembre 2008, les efforts de coordination et d'harmonisation entre les bailleurs au Cap Vert se sont intensifiés sous l'impulsion des Nations Unies, de la Coopération luxembourgeoise et de la Coopération autrichienne. Cet effort est aussi largement partagé par les autorités compétentes capverdiennes (Direction Nationale des Affaires Politiques et de Coopération du Ministère des Affaires Etrangères et Direction Nationale du Plan du Ministère des Finances).

Le Bureau Commun des Nations Unies (ONE UN) a été mandaté par les bailleurs présents au Cap Vert afin d'être le chef de file de la coordination générale des bailleurs de fonds. Des réunions bimensuelles sont ainsi tenues lors desquelles les sujets d'actualité sont discutés. Le principal projet que les bailleurs ont décidé de mettre en œuvre sous l'impulsion de la Coopération luxembourgeoise et de la Coopération autrichienne est celui de l'établissement au Cap Vert d'une Base de Données des projets et programmes exécutés. Ce projet s'inspire notamment des initiatives déjà menées au Nicaragua, au Mozambique et au Vietnam. Le Gouvernement capverdien soutient ce projet et est prêt à collaborer entièrement à la réalisation de ce dernier. Suite à des études comparatives il a été décidé de retenir le « Development Gateway » afin de réaliser un exercice de mapping avant la mise en œuvre concrète de la base. De même la Coopération luxembourgeoise finance un projet par le biais du ONE UN qui vise à opérationnaliser la mise en œuvre concrète de la Déclaration de Paris au Cap Vert. Ainsi une feuille de route devrait être développée entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement afin de mieux prendre en compte la Déclaration de Paris et le Programme d'Action d'Accra.

7

✓

La coordination sectorielle au Cap Vert reste déficiente. Mis à part le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, pour laquelle la Coopération luxembourgeoise est le chef de file, aucune réunion sectorielle n'a eu lieu en 2009/2010.

Des termes de référence ont été développés conjointement au sein du groupe de coordination générale mais leur mise en œuvre reste à réaliser. A cet effet la Coopération luxembourgeoise a été approchée informellement afin de partager plus largement les leçons apprises au sein du groupe sectoriel éducation et formation professionnelle. Un « Memorandum of Understanding » a également été développé par la Coopération luxembourgeoise et doit être signé entre le Gouvernement capverdien et les partenaires techniques et financiers au courant de cette année.

5.3. Analyse de la cohérence des politiques

Les parties s'engagent à surveiller la cohérence de leurs politiques nationales afin de réaliser les objectifs de développement partagés et en vue d'éviter des impacts négatifs sur leurs activités de coopération.

Les politiques concernées en premier lieu sont les suivantes : commerce, environnement et changement climatique, sécurité, agriculture et pêche, dimension sociale de la mondialisation, emploi et travail décent, migrations, recherche et innovation, société de l'information, transport, énergie.

Chaque partie signale à l'autre d'éventuelles incohérences en vue d'en discuter dans les enceintes de décision sur le présent programme indicatif de coopération, notamment lors des Commissions de partenariat. De même, les parties s'engagent à rechercher activement les synergies en faveur du développement entre leurs politiques.

CHAPITRE 6: PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC

6.1. Planification budgétaire et financière

La mise en œuvre du programme est basée sur un montant indicatif de **60 millions d'euros sur 5 années**. Ce budget permettra de financer toutes les actions décidées d'un commun accord dans le cadre du PIC et donc dans le respect des priorités de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté et des Plan sectoriels de développement du Cap Vert. Les engagements et déboursements des budgets seront étalés de manière équilibrée sur les 5 années de durée du PIC. Sont comptabilisés sur le PIC les engagements financiers que la Coopération luxembourgeoise prend pendant les années 2011-2015 ainsi que les engagements en cours que les parties capverdiennes et luxembourgeoises auront déterminé d'un commun accord. Ces engagements seront déboursés dans la mesure du possible pendant les années 2011-2015 mais peuvent également être réalisés au-delà de cette date.

Les engagements sont susceptibles d'être adaptés au cours des prochaines années compte tenu de la mise en œuvre du PIC et de l'évolution de l'aide publique au développement luxembourgeoise.

6.2. Allocation indicative des ressources financières du PIC

Programme	Bilatéral		Multilatéral	TOTAL PIC III	
	Programmes en cours	Nouveaux programmes	One UN		
Éducation, formation & insertion professionnelle	10'488'250	17'030'191	1'000'000	28'518'441	47,49%
CVE/059: Ecole hôtelière					
CVE/059: Ecole hôtelière (ext 2 ans + résidence)		4'765'300			
CVE/071: Formation professionnelle	7'160'150				
CVE/071 CFP Energies renouvel + transf agro-alim		1'764'891			
CVE/076: Lycée de Ponta Verde	3'328'100				
Développement d'un plan d'action intégré éducation, formation et insertion professionnelle & renforcement du cadre nécessaire pour un SWAP (y inclus aide budgétaire)		500'000			
Aide budgétaire sectorielle		2'500'000			
Soutien à la mise en œuvre du plan intégré éducation, formation et insertion professionnelle		6'500'000			
Systèmes financiers inclusifs (ADA)		1'000'000			
ONE UN: Emploi des jeunes et cohésion sociale			1'000'000		
Eau & assainissement	2'139'350	12'000'000		14'139'350	23,54%
CVE/070: Eau à Fogo & Brava	2'139'350	1'300'000			
Développement d'un plan d'action sectoriel de l'eau		200'000			
Appui à la mise en œuvre du plan d'action sectoriel de l'eau		10'500'000			
Santé	2'396'450	500'000	5'000'000	7'896'450	13,15%
CVE/056: RSSN	143'000				
CVE/075: Santé scolaire III	2'253'450				
ONE UN: Cantines scolaires (FAO/OMS)			5'000'000		
Aide alimentaire		5'000'000		5'000'000	8,33%
Fonds d'études & d'assistance technique		4'500'000		4'500'000	7,49%
	15'024'050	39'030'191	6'000'000	60'054'241	
	25,02%	64,99%	9,99%		
	15'024'050	45'030'191			
	25,02%	74,98%			

6.3. Suivi-évaluation

La Direction Nationale des Affaires Politiques et de Coopération du Ministère des Affaires Etrangères (DNAPEC) du côté capverdien, et la Direction de la Coopération au Développement du Ministère des Affaires étrangères (DCD), du côté luxembourgeois, sont les organismes responsables du suivi du PIC. La Direction Nationale du Plan du Ministère des Finances (DNP) du Cap Vert apportera son concours pour la cohérence et l'évaluation du programme.

Le PIC fait l'objet d'un bilan et d'une révision annuelle de programmation qui a lieu lors des Commissions de Partenariat. Ces activités sont menées par la DNAPEC et par la DCD, en

associant les divers intervenants et bénéficiaires impliqués dans le programme. Un rapport de synthèse est élaboré au préalable sous la responsabilité de la DNAPEC. Au besoin, les deux parties conviennent de se rencontrer pour faire le point sur la réalisation du PIC et adopter les mesures qui s'imposent pour faciliter sa mise en œuvre.

Indépendamment du bilan annuel, les projets et programmes du PIC peuvent faire l'objet d'évaluations internes ou externes.

6.4. Revue à mi-parcours (RàM)

Le PIC fait l'objet d'une revue à mi-parcours (RàM) pour un bilan approfondi en vue de l'adoption, si nécessaire, d'éventuelles mesures d'adaptation. La Ràm est menée par un bureau d'études indépendant, sélectionné au terme d'un processus d'appel d'offres public initié par la partie luxembourgeoise. Les termes de référence de la Ràm sont élaborés conjointement par les parties capverdiennes et luxembourgeoise et doivent clairement indiquer que l'exercice doit se dérouler dans un partenariat réel, rythmé par des réunions d'information conjointes régulières. La Ràm fait l'objet d'une mission de restitution au Cap Vert au cours de laquelle le rapport de la Ràm est présenté aux deux Parties qui peuvent apporter leurs commentaires.

6.5. Fonds d'études et d'assistance technique

Un fonds d'études et d'assistance technique est prévu dans le PIC 2011-2015 pour soutenir les autorités capverdiennes dans la mobilisation de fonds additionnels auprès de divers fonds et instances internationales. Le fonds servira également à fournir de l'assistance technique et d'autres moyens aux autorités capverdiennes en vue de développer les relations économiques avec le Luxembourg. D'autre part, il permettra d'aider les autorités capverdiennes à élaborer et mettre en œuvre un projet de coopération triangulaire nord-sud-sud avec la République de Sao Tome et Principe. Enfin, dans les limites des moyens disponibles, des études de faisabilité, d'identification et de suivi de projets de coopération peuvent également être financées par le fonds d'études et d'assistance technique.

Fait à Praia en deux exemplaires en langue française, le 6 juillet 2010

Pour le Gouvernement de la
République du Cap Vert

06/07/2010

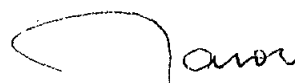


José Brito

Ministre des Affaires étrangères

Pour le Gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg

06/07/2010



Marie-Josée Jacobs

Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire

ANNEXE 1 :

Diagnostic du Cap Vert

1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale

1.1. La situation politique

Le Cap Vert est un pays de paix, de stabilité politique et de démocratie parlementaire en Afrique de l'Ouest. Il n'y a pas de danger de coup d'Etat et l'armée joue un rôle strictement militaire. Des élections législatives et présidentielles ont eu lieu en 2006 (victoire du PAICV) et se sont déroulées sans problème. En 2008, lors des élections municipales, l'opposition (le MpD) a remporté la plupart des municipalités et le transfert de pouvoir s'est fait de façon sereine. Les élections se sont caractérisées par un haut niveau de participation et ont été suivies par des remaniements gouvernementaux. Cela constitue une preuve de l'état avancé du jeu politique du pays, qui s'exerce dans le respect de l'ordre constitutionnel établi.

En matière de gouvernance, les biens publics sont gérés de façon transparente, et le Gouvernement est engagé à maintenir la rigueur et la discipline dans la gestion des ressources publiques. Le Cap Vert vient de présenter un plan d'action pour la gestion des finances publiques après l'établissement de plusieurs études diagnostiques tels que le *Public Expenditure Framework Assessment (PEFA)* et le *Country Financial Accountability Assessment (CFA)*. Selon l'Indice de perception de la corruption 2009, le Cap Vert se classe au 46^{ème} rang sur 180 pays inclus dans l'enquête, troisième en Afrique. L'édition 2008 de l'Indice Mo Ibrahim de gouvernance classe le pays au 3ème rang parmi les pays d'Afrique subsaharienne, le pays se classant au premier rang en matière « d'Etat de droit, de transparence et de corruption » parmi les pays d'Afrique subsaharienne.

Le Cap Vert, dû à sa taille, a un nombre limité de médias (TV, radio, journaux) qui disposent cependant d'une liberté comparable à celle en Europe. Reporters sans frontières dans son index sur la liberté de la presse classe le Cap Vert au 44ème rang sur 175 pays en 2009.

Dans sa toute récente évaluation, le scoreboard pour 2010, du *Millenium Challenge Account (MCA)*, le Cap Vert enregistre un score excellent: comparé avec d'autres pays à revenu intermédiaire, le Cap Vert se trouve au moins parmi les meilleurs vingt pourcent des pays pour la catégorie « gouverner avec justice » notamment dans les domaines suivants: droits politiques, liberté civile, maîtrise de la corruption, efficacité du pouvoir public, Etat de droit, et être à l'écoute et rendre compte.

Le Cap Vert est engagé dans une réforme de l'Etat en vue d'une rationalisation des moyens et de meilleures performances. Le projet de réforme et les premiers résultats sont encourageants.

Depuis l'élaboration du DSCR, on a pu constater une nette amélioration au niveau des municipalités où l'on a rapproché l'administration publique du citoyen, notamment par des initiatives comme « la casa do cidadao ».

Alors que le Cap Vert obtient en générale des performances très bonnes, qui se situent à la pointe par rapport au reste de l'Afrique, il faut néanmoins noter que les améliorations commencent à être limitées car beaucoup de projets de lois, notamment sur la gouvernance économique, après avoir été transmis au Parlement par le Gouvernement, y restent en attente.

La mise en œuvre des réformes structurelles, qui grèvent un développement plus soutenu, risque de s'accélérer avec les impacts négatifs de la crise financière et économique internationale qui est arrivée au Cap Vert en 2009 à travers une chute de l'investissement étranger, moins de tourisme international et une baisse des prix immobiliers.

En terme général, il y a une bonne disposition de dialogue de la part du Cap Vert (gouvernement et société civile) sur les sujets politiques et de gouvernance avec les bailleurs de fonds et notamment avec l'Union Européenne. Cette tendance ne devrait cesser de s'accroître grâce au Partenariat Spécial.

Le contexte actuel rend le pays particulièrement vulnérable aux problèmes de sécurité qui peuvent mettre en cause sa stabilité. La localisation stratégique du Cap Vert entre les continents africain, européen et américain, l'expose aux trafics de drogue et de personnes, à l'immigration illégale, à la criminalité internationale et à toutes les corruptions engendrées par ces activités.

Ces problèmes de sécurité, notamment le trafic de drogues et le crime organisé et juvénile constituent une préoccupation majeure pour le Gouvernement et pour ses partenaires internationaux qui apportent une aide publique et des programmes de renforcement institutionnel dans ce domaine ainsi que des actions spécifiques de lutte contre les trafics. Une conférence régionale de la CEDEAO sur la drogue s'est tenue à Praia en octobre 2008, se concentrant sur la menace du trafic des drogues en provenance en particulier de l'Amérique latine. La conférence a engendré un engagement politique significatif, ainsi qu'un plan d'action qui a été adopté au cours du sommet de la CEDEAO en novembre 2008 à Ouagadougou. Le Cap Vert a confirmé son engagement à contribuer à la coopération régionale dans ce domaine et a enregistré également des progrès considérables dans sa politique nationale, s'exprimant notamment dans une meilleure coordination des institutions capverdiennes. Le blanchiment d'argent reste un autre défi que le Cap Vert commence à affronter sérieusement avec la création d'une Unité de Gestion d'Intelligence financière. La Banque centrale du Cap Vert devra renforcer dans l'avenir sa supervision des institutions offshore venant s'installer dans l'archipel.

Récemment, le Cap Vert s'est vu frapper par une épidémie de Dengue, maladie inconnue au pays auparavant. Cette crise a mis en exergue les vulnérabilités du pays, tant sur le plan géographique que dans les aspects de prévention de crises et de protection civile.

1.2. La situation économique

Avant l'analyse spécifique, il convient d'abord de relever que le Cap Vert reste confronté aux contraintes de l'insularité, à la dispersion de son territoire, à la petite taille de sa population, à la rareté des ressources naturelles, et à sa vulnérabilité aux risques liés à la dépendance aux sources de financements extérieurs.

La crise économique et financière n'a pas épargné le Cap Vert. C'est au deuxième semestre 2008 que les premiers effets de la crise se sont faits sentir et en 2009 la crise internationale montre son impact. Après une croissance moyenne du PIB de 7.5 % entre 2005 et 2008, la croissance de 2009 devrait se situer entre 2 et 4.5 % (selon des estimations de sources diverses) ce qui est surtout dû à moins de touristes, des délais dans les projets de construction (souvent liés au tourisme), moins d'investissements étrangers directs et sans doute aussi à la crise de dengue. La croissance aurait même pu être négative si le Gouvernement n'avait pas réagi par un plan ambitieux de mesures fiscales contre-cycliques afin d'améliorer l'infrastructure économique et sociale du pays, à des fins productives et visant à améliorer la compétitivité. Le Cap Vert a justement pu le faire car dans les années précédentes, il avait conduit une politique macroéconomique lui permettant d'accroître ses réserves et de limiter la dette publique. Le Gouvernement essaie de ne recourir qu'à des crédits internationaux sur base concessionnaire en vue de limiter l'endettement public. Le Gouvernement fait également valoir que la fenêtre d'opportunité d'avoir accès à de tels crédits va se fermer étant

donné la graduation du pays. Cependant, le pays court le risque d'un déficit majeur à court terme (les prévisions pour 2009 vont au delà de 11 %) ce qui demandera un suivi renforcé de la gestion de la dette future.

Par ailleurs la faible performance de certaines entreprises publiques, principalement FACV et Electra et l'absence de réformes profondes pour y faire face, pèsent également sur les finances publiques.

Quant à la politique monétaire, elle vise à consolider l'indépendance de la Banque centrale (BCV), à stabiliser les flux de capitaux, à soutenir l'arrimage de l'Escudo à l'Euro ce qui contribue à la stabilité économique et à capter l'épargne de la diaspora aux moyens de taux d'intérêts attractifs.

L'inflation est tombée à 1 % et ne devrait pas trop s'accélérer à moyen terme grâce notamment à une bonne récolte agricole en 2009. Les réserves nationales se sont réduites mais restent suffisantes. La gestion monétaire est jugée en générale positive par le FMI.

Le développement du secteur privé demeure un défi majeur pour la réussite du développement économique. Le Cap Vert est en deçà de ses capacités par rapport au climat des affaires. Selon le rapport « *Doing Business* (DBR) 2010 », le pays se trouve actuellement en 146^{ème} position sur 183 pays, son score pour le climat des affaires demeurant inférieur à la moyenne de l'Afrique Sub-saharienne. Les lourdeurs administratives grèvent sérieusement le processus de création d'une entreprise, les rigidités du marché du travail freinent la réduction du chômage et les faibles gains de productivité, expliquent surtout cette performance moyenne. Le Gouvernement prévoit d'attaquer sérieusement ces problèmes et adoptera très prochainement un programme de réformes orientées vers la création de meilleures conditions pour les affaires. Toutefois, l'évaluation du « *economic freedom index* » est plus positive: le Cap Vert se situe au 77^{ème} rang sur 179 pays (7^{ème} en Afrique) avec un score de 61.3 sur 100 points (*moderately free*). Dans ce rapport, le Cap Vert se distingue par la liberté des investissements et ses droits de propriété mais on y déplore la lourdeur des réglementations pour les entreprises. De toute façon, on doit reconnaître que le Gouvernement a fait un effort en termes d'allègement de la pression fiscale sur les revenus des entreprises et des ménages. Le partenariat public-privé à travers les privatisations a produit des résultats mitigés dans plusieurs secteurs (énergie, transport). Cependant, des efforts ont été faits pour faciliter la création d'entreprises, notamment à travers la "Maison du Citoyen" qui permet de créer une entreprise en un jour. Cependant, une culture entrepreneuriale et des services n'est pas toujours de vigueur.

Le Cap Vert est en train de rationaliser et d'harmoniser les différentes mesures pour attirer l'investissement direct étranger. La plupart des secteurs sont ouverts aux investissements étrangers, mais ceux-ci requièrent tout de même des permis préalables de la part du Gouvernement.

Plusieurs facteurs entravent la compétitivité du pays: coût du travail relativement élevé, difficultés d'accès aux marchés extérieurs aggravées par des coûts de transport élevés, faiblesse des économies d'échelle, accès difficile et souvent interrompu à l'électricité,...

1.3. La situation sociale, y inclus la pauvreté et inégalités sociales

La croissance et l'investissement dans le capital humain ont permis au Cap Vert d'améliorer significativement ses indicateurs sociaux, et la plupart des OMD sont en bonne voie d'être satisfaits d'ici 2015. Selon l'indice de développement humain du PNUD 2008/2009 qui porte sur 182 pays, le Cap Vert se positionne à la 121^{ème} place, le septième en Afrique.

La population est estimée à 499.796 en 2008, dont 51.7% de femmes et 58.9% de jeunes de moins de 25 ans, avec un taux de croissance annuel de 1.6% et un indice de fertilité de 2.88 enfants par femme. Des progrès importants ont été réalisés ces dernières années dans les secteurs de l'éducation et de la santé et l'espérance de vie s'est accrue pour atteindre en 2008 une moyenne de 71 ans (68.5 ans pour les hommes et 76.3 ans pour les femmes), ce qui positionne le pays au troisième rang en Afrique dans ce domaine.

D'importantes avancées ont eu lieu dans le domaine de la **santé**. Les indicateurs des OMD seront vraisemblablement atteints pour ce qui est de la santé maternelle et de la réduction de la mortalité infantile. La mortalité maternelle a beaucoup diminué du fait des accouchements assistés par du personnel médical qui ont fortement augmentés, et sont passés de 54% en 1995 à environ 74.4% en 2007. La mortalité infantile a diminué de 26.8 pour mille naissances à 21.7 entre 2000 et 2007. D'importants efforts ont été fournis en matière de prévention des maladies infectieuses. La prévalence du VIH/SIDA est estimée à 0.8% en 2005, contre 0.5 en 1995, les hommes étant plus affectés, tandis que l'incidence de la tuberculose a diminué, avec un taux de 165 pour 100.000 depuis 1990. L'apparition soudaine de la Dengue risque de troubler les avancées faites.

L'accès à l'eau potable a largement progressé, passant de 42% en 1990 à 89.5% en 2007, avec cependant d'importantes disparités pour les zones rurales et la persistance d'une utilisation impropre des ressources dans certaines zones. L'assainissement reste un problème avec, en 2007, seulement 14.3% des ménages qui ont accès au réseau d'égouts. Ce pourcentage tombe à 0.3% en zone rurale. Il manque une politique adéquate dans ce secteur et la configuration institutionnelle devrait être réformée.

Les indicateurs de l'**éducation** ont enregistré des progrès significatifs: l'enseignement de base est universel avec un taux de scolarisation de 95.1% et une parité entre fille et garçon. Le taux de scolarisation dans l'enseignement de base a augmenté de 71.5% en 1990/1 à 91.7% en 2006/7, et pour le secondaire il a atteint 60% en 2005/6. Cette expansion a créé une grande pression sur l'éducation supérieure. Celle-ci connaît une expansion rapide mais souffre d'un encadrement insuffisant. Le taux d'alphabétisation de la population est de 79%, avec une disparité par genre (73% pour les femmes et 87% pour les hommes) et par milieu de vie (84% en zones rurales et 72% en zones urbaines). Cependant, la qualité de l'enseignement devra encore s'améliorer et le taux d'abandon reste préoccupant.

La formation professionnelle a obtenu beaucoup plus d'attention des autorités nationales et connaît un essor prometteur. Il est surtout nécessaire de mieux aligner la qualité des sortants et du capital humain en général avec les besoins du marché de l'emploi.

En termes de **sécurité alimentaire**, l'augmentation des prix des céréales sur le marché international a eu des effets relativement limités en 2008 sur l'économie capverdienne car le pays disposait de stocks importants de céréales et l'ANSA (l'agence nationale de la sécurité alimentaire) a pu négocier avec les importateurs pour réguler les prix. L'appréciation de l'escudo par rapport au dollar américain a également eu un effet atténuateur. Les autorités ont introduit une série de mesures visant à atténuer l'augmentation des prix alimentaires, telles que l'élimination des taxes commerciales internationales et de la TVA sur les céréales, la modification des taxes portuaires et la régulation du transport inter-îles, ainsi que l'augmentation des pensions sociales minimales.

Pauvreté et inégalités sociales

Selon les trois dernières enquêtes sur la pauvreté¹, le taux de pauvreté absolue a diminué de 49% en 1988 à 37% en 2001 et 27.6% en 2007 notamment grâce à la forte croissance enregistrée. Parallèlement, les inégalités se sont fortement accrues depuis 1990 et l'indice de Gini est estimé à 0.47 en 2007. La population extrêmement pauvre correspond à 8.1% contre 13.3% en 2001. La réduction de la pauvreté a été moins accentuée dans les zones rurales où 72% des pauvres vivent et où 30% de la population vit dans la pauvreté extrême, contre 12% dans les milieux urbains. L'incidence la plus élevée de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire se situe dans les îles à plus forte concentration de population rurale.

L'accroissement des transferts sociaux par le Gouvernement aux catégories les plus vulnérables est à louer. Meme le FMI cite, «*Protecting social spending is welcomed as the global crisis is likely to hit hardest the poor and vulnerable segments of the population*».

Bien que la prévalence de la pauvreté soit similaire pour les hommes et les femmes, du fait de la féminisation de l'émigration, les femmes constituent un groupe à risque plus vulnérable et leur taux de chômage est le double de celui des hommes.

La pauvreté est largement liée au chômage et au sous-emploi qui, bien qu'ayant diminué récemment de 26% en 1998 à 18% en 2008, reste à un niveau préoccupant. Le chômage atteint particulièrement les jeunes, les femmes et les zones rurales, et il existe de grandes disparités entre les îles. Le taux de chômage des jeunes est passé de 41% en 2005 à 31.8% en 2007.

La baisse de la part relative des dépenses sociales, le taux de chômage élevé et les disparités sociales pourraient donc constituer un défi pour la stabilité sociale notamment dans le contexte de la crise et l'accroissement des barrières d'immigration.

1.4. La situation environnementale

Le climat de type subtropical aride, présente un taux d'humidité en dessous de 10%. Il est caractérisé par une saison des pluies courtes, de juillet à octobre, et par des précipitations parfois torrentielles et mal distribuées dans l'espace et dans le temps. La moyenne des précipitations annuelles, estimée à 225 mm, est en diminution depuis les années soixante du siècle dernier.

Environ 20% des l'eau des précipitations se perd en ruissellements superficiels, 13% s'infiltré et recharge les nappes phréatiques, et la plus grande partie s'évapore. Les sols sont, dans la grande majorité, pauvres en matière organique. Seulement 10% des terres émergées sont potentiellement arables, 95% d'entre elles sont utilisés pour l'agriculture non irriguée et le restant, 5%, pour l'agriculture irriguée.

Les principaux indicateurs de pollution environnementale sont l'existence d'huile usagée dans le sol, l'accumulation de résidus solides non dégradables dans les décharges, l'accumulation des gaz d'échappement des véhicules automobiles et des aérosols dans l'air (comme la brume sèche). Tous les aspects de pollution environnementale sont en augmentation dans toutes les municipalités du Cap Vert. En ce qui concerne les huiles usagées, la municipalité de Sao Vicente constitue une exception, en partie due à l'activité d'une ONG, qui fait le ramassage et le stockage des huiles usagées. La principale préoccupation environnementale, de manière

¹ Enquêtes sur les dépenses et les revenus des ménages réalisées en 1988 et 2001 et le QUIBB (Enquête unifiée des principaux indicateurs de bien être) effectuées en 2006 et actualisé en 2007.

générale, est la diminution et la détérioration des ressources naturelles (eau, biodiversité, sols et ressources marines).

Dans les zones rurales, les deux causes principales de la dégradation de l'environnement sont les pratiques agricoles inadéquates et le surpâturage. Les conséquences directes sont la faiblesse de l'infiltration et de la capacité de rétention de l'eau dans le sol, qui entraîne la diminution du niveau des nappes phréatiques, et la réduction de la capacité de production agricole et de l'élevage. Ceci est également aggravé par la surexploitation des ressources naturelles et l'extraction de matériaux inertes, dont les communautés dépendent pour la génération de leurs revenus. Du fait de l'absence d'un plan de développement urbain, l'installation des migrants dans les zones périurbaines n'est pas contrôlée, ce qui provoque la construction clandestine des infrastructures et l'absence de contrôle dans la gestion des résidus et le traitement de base, avec des conséquences négatives sur la santé publique. L'exode et les migrations inter-Îles provoquent une augmentation de la construction civile, et, en conséquence, une augmentation de la demande en matériaux de construction qui provoquent une pression élevée sur les ressources naturelles. Les mesures institutionnelles, sont nécessaires pour créer des alternatives pour la génération de revenus et pour l'amélioration des pratiques de production agricole, d'élevage et de sylviculture.

Le Cap Vert possède de nombreuses potentialités environnementales qui devraient être explorées de manière durable:

- Une quantité d'eau pluviale estimée à 181 millions de m³ par an, qui se perd à travers le ruissellement superficiel, mais qui pourrait être captée et stockée en utilisant les technologies adéquates.
- Les ressources océaniques et la zone du littoral offre un potentiel de production d'aliments, de sel, d'énergie, d'eau pour l'aquaculture et le développement touristique. La biodiversité présente de grandes potentialités en termes de richesse d'espèces et les zones protégées (terrestres et maritimes) ont un intérêt scientifique et touristique.
- Un paysage naturel qui est diversifié et offre un grand potentiel pour le tourisme de montagne et maritime.
- Le soleil, la mer et le vent constituent des sources d'énergie renouvelable.
- Les ressources forestières ont un rôle important dans la lutte contre la désertification, l'augmentation des capacités du sol pour la rétention de l'eau, l'amélioration des paysages, la production de matériaux secondaires. C'est également une source de revenus pour la population rurale.

La priorité pour les années à venir est l'adéquation de la structure organique actuelle de manière à dynamiser et assurer l'horizontalité de la politique nationale de l'environnement, à travers un programme d'appui institutionnel. Le Cap Vert dispose d'un cadre normatif ample en ce qui concerne les composantes environnementales. Dans le cadre de la mise en œuvre du PANA II (plan national environnemental), les mesures suivantes devront être priorisées :

- l'élaboration du Code de l'Environnement, ou, tout au moins, des législations permettant la divulgation du Droit de l'environnement capverdien ;
- la promotion des actions de vulgarisation des lois environnementales;
- la définition du cadre d'action des associations ou ONG à vocation environnementale, en vue de faciliter leur participation à l'information et à l'observation des lois;
- la révision des lois, en particulier dans les cas où l'absence de règlement rend inapplicables les normes déjà existantes.

En termes de contenu technique les problèmes prioritaires sont:

- la disponibilité insuffisante de l'eau pour la consommation domestique, agricole et industrielle;
- la perte de la biodiversité marine et terrestre;
- le traitement sanitaire déficient avec des conséquences néfastes pour la santé publique et le développement touristique.

2. Analyse de la viabilité des politiques actuelles avec les défis à moyen terme

La stratégie de lutte contre la pauvreté exprimée dans le DECRP II, repose sur l'hypothèse d'une corrélation étroite entre croissance économique et résorption de la pauvreté. Or, s'il est patent que la première est une condition nécessaire de la seconde, elle n'en est pas une condition suffisante. C'est pourquoi le DECRP II mentionne que la stratégie de croissance économique doit s'accompagner:

- ⇒ d'une politique volontariste d'amélioration de l'accès des couches les plus pauvres aux services sociaux de base (eau, assainissement, santé, éducation) ;
- ⇒ de mesures de solidarité visant à étendre la protection sociale (assurance santé, retraites, soins aux handicapés ...) aux couches les plus vulnérables;
- ⇒ de mesures visant à réduire les disparités régionales entre les différentes îles, jusqu'ici touchées de façon inégale par le développement en cours ;
- ⇒ d'incitations visant à favoriser les activités économiques les plus créatrices d'emploi et à améliorer les revenus de l'agriculture, qui occupe encore un quart de la population active.

Les deux premiers points (l'accès aux services de base et l'extension de la protection sociale) font l'objet d'objectifs quantifiés dont la réalisation, mesurée par des indicateurs chiffrés, est suivie régulièrement par le gouvernement et ses partenaires, notamment dans le cadre du Mémorandum d'Entente sur l'aide budgétaire. En ce qui concerne les deux derniers points : une réflexion plus approfondie semble nécessaire, sur les moyens de concrétiser la volonté de réduire les disparités régionales et d'orienter les investissements vers les activités susceptibles de créer des emplois en faveur des couches les plus démunies.

Les investissements du secteur privé s'orientent actuellement spontanément vers les secteurs des services, et notamment du tourisme et des activités connexes, ainsi que vers la construction civile. Ce sont là des activités en principe fortement créatrices d'emploi. Il serait cependant erroné de croire que ces emplois vont être pourvus par les actifs provenant des couches les plus défavorisées de la population, si ceux-ci ne disposent pas des qualifications requises. D'où l'importance de l'amélioration du système de formation professionnelle adapté aux exigences du marché, c'est-à-dire correspondant à la fois à l'offre d'emplois et au niveau de connaissances de base des demandeurs.

Ce développement de la formation professionnelle est également une nécessité pour accroître la compétitivité des entreprises nationales et leur offrir des perspectives d'exportations (de services et de biens). La faiblesse de qualification de la main d'œuvre n'est pas le seul handicap que doit surmonter l'économie nationale pour maintenir et améliorer son taux de croissance : l'approvisionnement en énergie et en eau représente un goulet d'étranglement susceptible également de pénaliser les activités productives. C'est pourquoi ces deux secteurs doivent, plus encore que par le passé, faire l'objet d'investissements importants.

3. Capacité de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale

La mission conjointe d'évaluation de l'aide budgétaire (Joint Mission Budget Support Group) de mai 2008 faisait part des difficultés à obtenir en temps voulu certaines informations statistiques nécessaires au suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. La mission de décembre 2008 note avec satisfaction les progrès enregistrés dans ce domaine en l'espace de 6 mois, progrès qu'il importe de consolider. En outre, l'INE (Institut National des Statistiques), pour renforcer ses capacités de production statistique, met en œuvre un « Agenda Statistique » et a signé avec le département des statistiques suédois un accord permettant le financement d'un plan de formation 2006-2010.

ANNEXE 2 :

**Résumé du Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la
Pauvreté II (DECRP II)**

Le DECRP II est le fruit de l'expérience et des résultats atteints avec le DECRP I, le Programme du Gouvernement pour la VI^{ème} Législature (2006-2011), les Objectifs du Millénaire pour le Développement et la Stratégie de Transformation Economique (STE). Il s'inscrit dans un horizon temporel à moyen terme, 2008-2011, et s'articule autour de cinq axes stratégiques : (1) Bonne Gouvernance, (2) Capital Humain, (3) Compétitivité, (4) Amélioration des Infrastructures et (5) Cohésion sociale. L'identification et le développement de ces axes ont cherché à atteindre une meilleure réalisation des objectifs et buts fixés, dans une logique de durabilité et de consolidation du processus d'amélioration du bien-être du pays, ancrée sur le principe et une stratégie d'inclusion sociale, avec emphase sur la discrimination positive des couches les plus défavorisées de la population capverdienne.

L'objectif central de la réduction de la pauvreté se base essentiellement sur des politiques structurelles liées à la promotion d'une croissance économique inclusive et complétée par des politiques de redistribution socialement compensatrices et centrées sur les groupes cible vulnérables.

Le PIC 2011-2015 entre le Cap Vert et le Luxembourg est essentiellement orienté vers les axes Capital Humain (II), Amélioration des Infrastructures (IV) et Cohésion Sociale (V), tout en considérant également l'axe de la compétitivité, notamment à travers la promotion du secteur privé et du développement entrepreneurial. L'axe de la réforme de l'Etat quant à lui, sera abordé de manière transversale à travers les approches sectorielles du PIC.

Axe I : Réforme de l'Etat

Ce pilier est considéré comme horizontal car son opérationnalité est transversale. Il englobe les sphères stratégiques d'intervention de l'Etat, c'est-à-dire l'adéquation graduelle de l'appareil étatique dans sa fonction normative et régulatrice par excellence, pour le rendre conforme à un Etat de droit démocratique pour la réalisation des objectifs premier de la Nation. Il fait de la bonne gouvernance le modus operandi permanent, depuis l'éthique et la transparence de gestion de la chose publique, jusqu'à la liberté économique, le développement régional, la représentation politique, la réforme de la justice, poursuivant ainsi une caractéristique marquante des organes du pouvoir de l'Etat et de ses institutions.

Axe II : Capital humain

Alors que le Cap Vert a investi considérablement dans le secteur de l'enseignement ces dernières années, le niveau de développement atteint et les défis de la mondialisation, imposent que les orientations futures visent le développement de ressources humaines hautement qualifiées, de hauts niveaux de savoir et de connaissance scientifique et technologique, seule manière de pérenniser et de rendre durable le développement, ainsi que de mener et de vaincre la bataille de la compétitivité.

La modernisation du système éducatif est donc impérative, pour plus de qualité et d'équité dans le développement, avec (i) dans le préscolaire, l'approfondissement du partenariat avec les municipalités, le secteur privé et les ONGs, (ii) un enseignement de base, qui en plus d'être obligatoire, doit améliorer sa qualité, (iii) un enseignement secondaire dont l'efficacité et la durabilité doivent être renforcées, (iv) la poursuite de l'investissement dans l'enseignement supérieur pour le renforcement et l'augmentation de la masse critique permettant de soutenir le développement, (v) une éducation d'adultes comme une des voies

pour la promotion du développement personnel et social, (vi) l'investissement dans les sciences et les technologies comme innovation au service du développement, (vii) une formation professionnelle vue de manière systémique comme facteur de développement et de valorisation du capital humain et instrument crucial pour le développement socio-économique du pays, (viii) la culture, l'éducation et la citoyenneté considérées comme des vecteurs essentiels d'un développement durable.

Axe III : La compétitivité

Ce pilier est transversal à tous les secteurs, depuis le primaire jusqu'au tertiaire, avec emphase spéciale pour ce dernier comme secteur générateur de services et d'emplois, en particulier dans le tourisme, et met en exergue le rôle du secteur privé dans la dynamisation de l'économie.

La compétitivité de l'économie capverdienne sur les marchés intérieurs et internationaux implique de s'acheminer vers des secteurs dans lesquels elle possède des avantages comparatifs et de transformer ceux-ci en avantages compétitifs. Il revient à l'Etat de faire la régulation de l'économie et de créer des conditions pour le développement d'un tissu d'entreprises fortes et dynamiques, développant des politiques spécifiques et proactives de promotion de l'investissement privé.

Axe IV : Amélioration des infrastructures

La croissance économique du pays et son impact sur la qualité de vie des populations est le résultat, en grande mesure, des efforts de renforcement des infrastructures déployés dans le pays et la concrétisation des objectifs et des buts prévus dans le DECRP II dépendra, en grande mesure, du maintien de cet effort de renforcement des infrastructures et de son impact notamment sur l'organisation du tissu productif national et sur la fluidité qu'on réussira à imprimer sur la circulation des personnes et des biens dans les divers domaines d'activité.

Une autre composante de ce pilier est le développement régional et la cohésion territoriale, fondés sur le développement adéquat et graduel de la stratégie de développement durable du pays, à travers des mécanismes qui potentialisent les ressources des régions par des clusters régionaux, comme les zones à développement touristique intégré et les zones de réserve et protection touristique, les produits culturels matériels et immatériels, les ressources de la biodiversité, les aires protégées, etc.

La promotion d'un développement durable avec de la qualité environnementale sera poursuivie, en intégrant de manière harmonieuse les composantes économique, environnementale et socioculturelle du développement durable, avec comme présuppositions (i) la protection et la gestion intégrée des ressources naturelles, essentielles au développement économique, (ii) la lutte contre la pauvreté, (iii) l'adéquation des modes de production et de consommation.

Il y a un clair pari sur l'utilisation des énergies renouvelables et des nouvelles technologies, à travers l'augmentation de l'utilisation de l'énergie éolienne de manière à atteindre 25% de taux de pénétration des réseaux électro-éoliens, et 2% d'énergie solaire dans le bilan énergétique 2010.

Le dessalage de l'eau de mer sera intégré, tout comme le traitement des eaux usées, dans la planification des ressources hydriques, avec l'objectif de garantir l'accès à l'eau potable à tous

les habitants et garantir l'approvisionnement en eau aux nouvelles unités agricoles modernes de technologie de pointe.

La disponibilité en ressources hydriques pour les activités économiques - agriculture, tourisme, industrie, etc., a augmenté de manière significative, mais pas de manière à dépasser les exigences croissantes des différents secteurs de consommation, l'investissement public et privé devant donc être dynamisé, le réseau d'infrastructures modernisé et élargi, la contribution des énergies renouvelables renforcée, le contrôle de la qualité de l'eau amélioré et les réformes législatives, institutionnelles et de régulation sectorielles consolidées. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Action pour l'Environnement, des mesures spécifiques d'appui technique et financier aux Mairies et aux Services Autonomes de l'Eau seront développées pour la gestion des systèmes d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau.

En ce qui concerne l'assainissement de base, l'action du Gouvernement sera orientée vers le renforcement des infrastructures de base et la mise en œuvre de procédures et de pratiques qui assurent des améliorations croissantes des conditions de vie et la promotion d'un environnement sain, ayant notamment comme stratégie: l'établissement de nouveaux partenariats pour la création d'unités modernes de traitement et de gestion des déchets, en particulier dans les centres urbains, visant plus d'efficacité dans le système de ramassage et d'accommodation ou traitement des déchets solides au niveau national et local; le renforcement et la modernisation d'infrastructures de distribution d'eau potable, de captation d'eaux usées et de promotion des branchements domiciliaires d'eau et d'égouts; l'incitation à la réalisation d'investissements dans des systèmes modernes de traitement et de recyclage des eaux usées, sous la perspective de la gestion intégrée des ressources hydriques et de l'augmentation de la disponibilité en eau.

Axe V : La Cohésion sociale

L'axe de la cohésion sociale renferme un ensemble de domaines de vie en société, où se manifeste avec plus d'acuité la relation ombilicale entre tous les agents publics et privés du développement, qui seront appelés à assumer un rôle important de responsabilité sociale, en tant que facteur élémentaire de l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté économique et sociale.

C'est ainsi que le DECRP II prévoit la *réduction substantielle de la pauvreté*, l'amélioration des conditions et des relations de travail, l'amélioration du système de protection sociale, la dynamisation de l'emploi, des mesures de renforcement de la sécurité alimentaire, un meilleur accès et une qualité meilleures des soins de santé pour tous, une attention prioritaire au rôle de plus en plus actif des jeunes dans la saisie des opportunités de développement, le renforcement des actions tendant à une plus grande intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes de développement.

Introduction

Le présent rapport est le résultat des nombreuses consultations avec les autorités capverdiennes et les partenaires au développement bi- et multilatéraux. Il tient compte des recommandations issues de la revue à mi-parcours du PIC 2006-2010 menée de fin 2008 à avril 2009, des différentes Commissions de Partenariat, de l'évolution des politiques et stratégies de développement du Cap Vert et des leçons tirées lors de la mise en œuvre des projets et programmes passés et en cours.

La revue à mi-parcours (RàM) du PIC 2006-2010 a été menée pour analyser la mise en œuvre du PIC II, d'une part, sous l'angle de la Déclaration de Paris (DP), et d'autre part, sous l'angle sectoriel. La RàM souligne que la Coopération luxembourgeoise est appréciée et considérée comme efficace et flexible par la partie capverdienne. Elle s'inscrit dans un climat de confiance et dans un dialogue facile et poli, appuyé par la présence du bureau de la coopération sur le terrain.

Par rapport à la **Déclaration de Paris**, la RàM constate qu'au niveau politique, le Luxembourg est soucieux de respecter les principes de la DP. De par sa nature, la Coopération luxembourgeoise se conforme à la majorité de ces critères. Lorsque ce n'est pas le cas, elle en est consciente et déploie un maximum d'efforts pour s'y conformer. Du point de vue opérationnel, c'est moins évident en raison de l'absence d'une approche programme, entravée notamment par l'absence de politiques et stratégies nationales capverdiennes dans certains secteurs d'intervention du Luxembourg, et des modalités de mise en œuvre au niveau bilatéral au travers d'une agence d'exécution qui limite potentiellement le transfert de capacités.

Sous **P'angle sectoriel**, les trois secteurs traditionnels de la Coopération luxembourgeoise (santé, éducation et formation professionnelle, eau et assainissement) s'inscrivent dans la stratégie de croissance et de lutte contre la pauvreté du Cap Vert. Au niveau de la formation professionnelle les modalités de mises en œuvre se rapprochent fortement de l'approche programme, notamment par le fait qu'une stratégie nationale existe et que le programme luxembourgeois réserve une place importante au renforcement institutionnel. De plus pour ce secteur, il existe une forte coordination inter-bailleurs.

Pour **les perspectives d'avenir**, la RàM souligne que le PIC III sera probablement le PIC de la transition et ce à plusieurs niveaux. Le nouveau PIC devra tenir compte de la graduation du Cap Vert dans les pays à revenus moyens. Il devra également permettre une transition souple et progressive afin de passer d'une approche projet à une approche programme ou sectorielle. Le maintien de la stratégie de l'exemple (santé scolaire – région sanitaire Santiago Nord) couplée à un appui à la réforme du cadre institutionnel et normatif est probablement une piste à explorer pour cette transition. Des expériences d'appui budgétaire ou d'approches similaires (fonds communs) devraient être tentées. Le PIC III devrait également être le PIC de la transition d'un appui traditionnellement « hard » vers un appui de plus en plus « soft ».

La 10^{ème} commission de partenariat entre le Cap Vert et le Luxembourg qui s'est tenue à Luxembourg le 19 octobre 2009, a entériné le choix des futurs secteurs d'intervention qui seront inclus dans le PIC 2011-2015. Le choix des secteurs avait été négocié au préalable avec la Direction Nationale de Politique et de la Coopération Internationale (DNPCI) et la Direction Générale du Plan (DGP) lors d'une mission de travail luxembourgeoise au Cap Vert en avril 2009 et suite à des réunions de suivi entre l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg, Bureau de la Coopération Luxembourgeoise, à Praia, la DNPCI et les Ministères techniques concernés.

Analyses sectorielles

Dans le respect des engagements pris par le Luxembourg au niveau international, notamment la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le programme d'action d'Accra et le code de conduite de l'union européenne sur la complémentarité et la division du travail, le PIC 2011-2015 concentrera la majeure partie de ses ressources sur deux secteurs, à savoir d'une part, la formation technique et professionnelle et l'emploi, et d'autre part, l'eau et l'assainissement couplés aux énergies renouvelables.

Le Luxembourg ayant cependant été actif depuis de nombreuses années au sein du secteur de la santé, le présent PIC prévoit de maintenir certaines activités et ressources dans ce domaine en vue de consolider les acquis. De même, considérant la situation spécifique du Cap Vert en matière de sécurité alimentaire, le Luxembourg maintiendra une aide alimentaire dans le PIC 2011-2015.

Le PIC 2011-2015 s'oriente clairement vers des approches sectorielles en appui aux stratégies sectorielles nationales existantes ou à définir. Dans cette optique, le PIC 2011-2015 n'envisage pas une concentration géographique mais couvrira l'ensemble de l'archipel.

1. La Formation technique et professionnelle et l'Emploi (FTPE)

L'identification des activités tombant dans le domaine du secteur de la formation technique et professionnelle et l'emploi s'inscrit dans les orientations des axes 2 et 3 du DECRP II. Elle est complétée par l'analyse d'une série de documents stratégiques :

- Le Plan stratégique pour l'Éducation (PSE 2002-2012)
- Le Plan stratégique de la Formation professionnelle (PEFP 2007)
- Le Livre blanc de la Formation professionnelle 2004
- La Carte de la Formation Technique et Professionnelle pour la période 2004-2008 (Mai 2009)
- Le descriptif exhaustif et le diagnostic des besoins en formation dans les entreprises et des profils de personnel (Février 2008)
- L'Étude sur les activités économiques, le marché du travail et les zones professionnelles au Cap Vert (Juillet 2009)
- Le Plan National pour l'Emploi 2008
- Le Plan stratégique de Développement du Tourisme (PEDT 2010-2013)
- La stratégie de la Coopération luxembourgeoise pour l'éducation de base, l'enseignement technique et la formation/insertion professionnelle.²

Le PSE et le PEFP sont les documents structurants de la politique éducative et de formation professionnelle. Le Plan National pour l'Emploi, le PEDT 2010-2013 et les autres études/diagnostics viennent les compléter idéalement. L'existence de ce cadre stratégique de qualité ne doit pas faire oublier qu'il s'agit de simples outils de planification et que la concrétisation des objectifs proposés se heurte souvent aux difficultés financières de l'État et à son excessive dépendance de l'aide extérieure, cause du prolongement régulier des délais de mise en œuvre.

² <http://cooperation.mae.lu/fr/Politique-de-Coopération-et-d-Action-humanitaire/Strategies-et-orientations>.

Le programme gouvernemental de la VII^{ème} législature (2006-2010), souligne l'importance d'améliorer l'adéquation entre l'éducation et la formation professionnelle et le marché de l'emploi. Par conséquent, il y a lieu de dégager et d'exploiter au mieux les synergies existantes entre les différents documents stratégiques et de mettre en œuvre un plan d'action intégré.

Paradigme de l'Innovation, qualification et emploi³

Dans un monde globalisé, la connaissance et son développement apparaissent comme des éléments différenciateurs de concurrence. Dans la recherche de la compétitivité, investir dans le capital humain est devenu une nécessité pour les sociétés, indépendamment de leur taille.

Convaincu que le développement et le développement d'entreprises concurrentielles sont intimement liés à la connaissance, le Gouvernement n'épargnera pas d'efforts afin de fournir des services et des mécanismes de formation professionnelle et continue qualifiant les travailleurs pour le marché de travail, de manière à satisfaire la croissante et la recherche de travailleurs hautement qualifiés. Le Gouvernement fera aussi le pari sur le développement les technologies de l'Information et de la communication.

D'une manière générale, Cap-Vert a besoin de former une force ouvrière capable de s'adapter au nouveau paradigme économique. Le secteur tertiaire, qui représente les plus grandes possibilités de compétitivité de l'économie nationale, particulièrement dans le secteur des services, est un secteur de savoir et de technologie intensive. Il exige donc l'augmentation de la qualification du facteur humain. Les travailleurs capverdiens formés pourront bénéficier des offres du marché du travail dans les secteurs les plus dynamiques et moteur de l'économie, tout en étant obligés de s'adapter aux nouvelles méthodes d'évaluation et à un système salarial basé sur la productivité.

Le Gouvernement fera de la formation et de la qualification professionnelle une de ses grandes priorités et le Plan Stratégique de la Formation Professionnelle sera mis en œuvre. En particulier, il sera adopté, de façon urgente, un Plan National de Formation pour le Tourisme, avec identification des besoins de qualifications pour les années futures. Il est également nécessaire d'établir une coordination institutionnelle et de définir les modalités de coopération impliquant les opérateurs privés, les centres de formation professionnels, les institutions d'enseignement et les autorités locales, sans préjudice de la continuation de quelques initiatives déjà en cours de développement.

D'autre part, la Loi Ouvrière devra être revue, dans le but de répondre aux réalités du marché du travail, notamment (i) en terme de flexibilité pour garantir la croissance économique, (ii) ainsi que pour encadrer les relations de travail informelles qui représente 25% de l'emploi et le travail indépendant lequel représente 40% de l'emploi. Les réformes à introduire devront marcher dans le sens de l'assouplissement, de la facilitation de l'emploi et de l'augmentation de la productivité.

³

Programme gouvernemental de la VII^{ème} législature (2006-2010), § 1.4, page 10.

D'après la Constitution de la République capverdienne, l'enseignement de base obligatoire constitue un droit universel et un devoir de l'État. L'article 77 de la constitution souligne d'ailleurs l'importance attribuée à l'éducation et précise que celle-ci doit *«préparer et qualifier les citoyens pour l'exercice de l'activité professionnelle, pour la participation critique et démocratique dans la vie active et pour le plein exercice de la citoyenneté»*.

Le système éducatif englobe les sous-systèmes d'éducation préscolaire, d'éducation scolaire et d'éducation extrascolaire. Les dépenses publiques dans l'éducation et la formation ont représenté environ 23% des dépenses du budget général de l'État en 2007. Pour la période 2008-2011, le DECRP II estime les besoins pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement, de l'efficacité du système éducatif et pour la promotion de l'éducation des adultes à 43 millions d'euros pour lesquels, 12,8 millions proviendront du budget de l'État et 30,2 millions de financements extérieurs. En ce qui concerne la formation professionnelle orientée vers l'emploi et l'inclusion sociale et le développement d'un environnement économique propice à la création d'emplois, les besoins se chiffrent à 43,91 millions d'euros, dont 18,92 millions d'euros sont garantis et quelques 25 millions d'euros proviendront de sources extérieures.

Le Cap Vert se caractérise par un faible niveau de formation des employés en général, 61% sont issus de l'Enseignement de Base (6^{ème} classe), 29% de l'Enseignement Secondaire (7^{ème} – 12^{ème} classe) et seulement 4% bénéficient d'une formation supérieure. Le déficit en qualification professionnelle est vu comme l'une des principales cause de la pauvreté, phénomène qui affecte particulièrement les femmes chefs de famille et les jeunes, auxquels viennent s'ajouter des difficultés d'accès au crédit comme importante cause de l'appauvrissement des personnes, surtout en milieu rural.

Pour l'année scolaire 2007-2008, l'enseignement technique ne représentait que 9,1% du total des élèves de l'enseignement secondaire. A noter qu'il a été prévu, à partir de l'année scolaire 2008-09, l'introduction d'une année complémentaire professionnalisant, (ACP), avec l'objectif d'améliorer la qualification des formés pour une plus grande possibilité d'intégration sur le marché du travail ;

En ce qui concerne la formation professionnelle, le partenariat entre l'Institut d'Emploi et de Formation professionnelle (IEFP), les centres d'emploi et les institutions de formation ont permis la formation de quelque 4'000 personnes en 2009 et 6'000 personnes sont prévues pour 2010. Cependant, les offres ne sont pas alignées aux besoins des secteurs économiques et les piliers sur lesquels se base le développement du pays. A titre d'exemple, dans les domaines liés à la construction civile, pour lesquels il y a une énorme carence en main-d'œuvre et un important potentiel de génération d'emplois à court terme, n'ont pu être satisfaites qu'à hauteur d'un tiers en 2007. Les profils plus directement liées au tourisme, à savoir les filières culinaires, guides touristiques et langues, pour lesquelles le Cap Vert enregistrent le plus grand déficit en qualification de la main-d'œuvre face aux exigences du secteur, ont mis à disposition seulement 17,1% des demandes. Aucune offre de formation dans les domaines de services de chambre, table et bar, restauration, cuisine, animation, etc., n'a été mise à disposition. Cette situation devrait néanmoins changer après l'ouverture de l'Ecole Hôtelière et de Tourisme du Cap Vert en 2010. Par ailleurs, le DECRP II prévoit également la promotion du tourisme à travers la formation des populations rurales, des hôtels et restaurants, la décentralisation du tourisme, la promotion des conditions sanitaires et d'assainissement dans la zone de développement touristique (ZDTI) et l'élaboration d'un plan d'investissement dans le secteur touristique.

A noter que la récente étude sur les besoins de formation dans les entreprises (2008), a identifié le transport, l'administration et l'industrie de la transformation alimentaire comme les trois secteurs les plus demandés pour l'ensemble des îles de l'archipel.

Pour remédier à cet état de fait, le DECRP II et les stratégies sectorielles prévoient de moderniser le système éducatif, pour plus de qualité et équité dans le développement. Des programmes d'amélioration de la qualité et de l'équité dans l'éducation seront développés en adoptant les principes directeurs suivants :

- (i) De la qualité, en déplaçant le foyer vers le processus et les résultats de l'apprentissage;
- (ii) De l'équité, en usant d'une grande sensibilité institutionnelle par rapport aux différences locales et sociales dans l'accès à l'éducation, en portant une attention spéciale aux régions et groupes sociaux moins favorisés ;
- (iii) De la pertinence sociale et économique se traduisant en une recherche constante de gains sociaux et économiques pour le Cap Vert et pour les capverdiens ;
- (iv) De la coparticipation des familles dans les coûts, dans la gestion et la prise de décisions ;
- (v) De la décentralisation responsable et progressive de la gestion du système éducatif en accord avec les potentialités et les capacités des municipalités ;
- (vi) Du partenariat social, à travers l'appui aux initiatives privées à tous les niveaux d'enseignement, y inclus le supérieur.

Pour plus d'efficacité et d'efficacités dans la prestation de services d'éducation, la réalisation des objectifs du système éducatif et sa modernisation impliquent, nécessairement, une capacité institutionnelle solide dans les domaines de gestion, de planification et d'évaluation et, naturellement, la capacité technique pour la mise en œuvre de programmes et de projets de développement du système.

La bonne performance du système devra être étalonnée en fonction de la qualité du service fourni au public et aux clients du système. Pour cela, la décentralisation et l'accroissement de l'autonomie des écoles représentent aussi des défis incontournables. D'un autre côté, il sera nécessaire de perfectionner les mécanismes de supervision et d'évaluation indispensables au pilotage du système.

En ce qui concerne plus particulièrement la formation technique et professionnelle, celle-ci sera vue de manière systémique et comme un facteur de développement et de valorisation du capital humain et un instrument crucial pour le développement socioéconomique du pays. Les compétences et les qualifications devront correspondre au marché national et être cohérentes avec les stratégies de croissance et de compétitivité définies.

Dans ce contexte seront déployés des efforts pour la création des conditions institutionnelles, humaines et financières nécessaires à la structuration du système national de formation, à travers la mise en œuvre du Plan Stratégique de Formation Professionnelle pour la période 2007/2010, selon sept axes stratégiques, soit :

- Structuration et édification d'un Système Intégré d'Education/Formation/Emploi ;
- Développement d'un Système National de Qualifications et Compétences Professionnelles ;
- Etablissement d'une offre formative permanente pour la Formation Professionnelle initiale;
- Promotion et Développement de la Formation Continue, avec la participation des entreprises et d'autres partenaires sociaux impliqués dans la Formation Professionnelle ;

- Création et mise sur pied d'un Centre de Formation et de Mise à Jour Permanent pour formateurs et tuteurs
- Organisation d'un système d'information statistique pour la formation professionnelle, notamment à travers la création d'un Observatoire de la Formation Professionnelle. Nous prétendons avec cet Observatoire produire des statistiques de FP et faire le suivi et l'analyse de l'évolution de cette activité, en ce qui concerne l'impact des formations réalisées, de manière à produire des informations crédibles pour le support à l'élaboration des politiques pour le secteur.
- Développement et appui à des actions de diffusion de la formation technique et professionnelle.

Le Gouvernement a mis l'accent sur l'intégration des secteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi afin de garantir un meilleur impact et une meilleure efficacité des actions à développer. Le Gouvernement s'est engagé à développer une feuille de route politique pour ce secteur, laquelle formera la base d'une approche sectorielle (SWAP).

Comme mesures prioritaires pour la mise en œuvre des politiques approuvées et l'exécution des instruments respectifs, en particulier le développement de la capacité entrepreneuriale, plus particulièrement des jeunes, auront lieu :

- La reconfiguration institutionnelle du Système de Formation Professionnelle.
- La constitution et la définition de mécanismes d'approvisionnement du Fonds de la Formation Professionnelle, dans un cadre de partenariat avec d'autres institutions publiques et privées, nationales et étrangères;
- La création d'un réseau de Centres de Formation Professionnelle visant à garantir une couverture satisfaisante du territoire national, la diversification de l'offre formative et une réponse plus en conformité avec les demandes de l'économie et de la société.

1.1 Modalités de mise en œuvre

1.1.1. La coopération bilatérale

Suite au fort engagement dans le secteur de la FTPE au sein du PIC en cours, la Coopération luxembourgeoise élargira le spectre de son intervention vers l'insertion professionnelle et la création d'emplois. En effet une économie locale très faible et un taux de chômage élevé vont certainement grever à moyen terme, tout effort de développement continu du pays. De par son expérience dans les secteurs de la FP, des secteurs financiers inclusifs, et de l'insertion professionnelle (ex : projets en cours au Sénégal, Mali, etc.), le Luxembourg aspire à devenir un acteur majeur dans ce secteur vital pour le pays.

A) Lux-Development

Les activités dans le secteur de la FTPE s'inscriront d'une part dans la continuité des actions entreprises dans le cadre du PIC II, notamment au sein des projets CVE/059 « Ecole Hôtelière et de Tourisme du Cap Vert » ; CVE/071 « Appui à la formation professionnelle » et CVE/076 « Construction et Equipement d'un Lycée à Ponta Verde (Fogo) » et d'autre part, tenteront d'élargir le spectre d'actions pour atteindre une réelle approche programme pour la FTPE, y inclus le recours à l'aide budgétaire sectorielle.

• **CVE/059 « Ecole Hôtelière et de Tourisme du Cap Vert »** : Comme recommandé par l'évaluation à mi-parcours du projet, une extension temporelle du projet sera mise en œuvre dans le cadre du présent PIC afin d'encadrer le démarrage de la nouvelle EHTCVE. De même, afin de garantir un accès à tous et notamment aux étudiants venant des autres îles de l'archipel, une résidence estudiantine sera construite à proximité de l'EHTCVE. Le budget estimé pour l'extension temporelle et la construction de la résidence est estimé à 4'800'000 euros.

• **CVE/071 « Appui à la Formation professionnelle au Cap Vert »** : Ce projet débuté en 2008 et doté d'un budget de 12'540'000 d'euros, poursuivra sa mise en œuvre sur le PIC III tel que prévu dans le document de projet et le rapport de la phase de démarrage. Afin de répondre à de nouveaux besoins identifiés lors de l'exécution du projet, des moyens financiers additionnels seront alloués à hauteur de 1,8 millions d'euros, notamment pour garantir le financement de la construction d'un centre de formation professionnelle orienté vers les énergies renouvelables à Praia et la réhabilitation et l'équipement de deux centres de formation professionnelle à Sao Jorge et à Ribeira Grande pour la transformation agro-alimentaire.

• **CVE/076 « Construction et Equipement d'un Lycée à Ponta Verde (Fogo) »** :

Ce projet sera mis en œuvre selon les modalités définies dans le document de projet CVE/076 approuvé par les deux gouvernements en septembre 2009. Le budget du projet CVE/076 imputé au PIC 2011-2015 s'élève à 2'253'450 euros.

Dans le cadre du présent PIC, la Coopération luxembourgeoise entend également poursuivre ses efforts pour appuyer le gouvernement du Cap Vert à remplir progressivement les conditions nécessaires au passage à une approche sectorielle en Education/ETFP/Emploi. En effet, l'analyse préliminaire a montré que quelques éléments importants sont en place pour permettre l'évolution dans cette direction. Dans ce cadre, parmi les différentes modalités financières d'aide, un appui budgétaire sectoriel est envisagé à terme. Cette modalité doit être confirmée en fonction des résultats de la phase initiale d'appui au montage du SWAP qui aboutira également à formuler l'appui du Luxembourg à ce secteur. Dans cette démarche, il existe de fortes potentialités de synergies avec la coopération des Pays-Bas qui a un intérêt particulier pour l'ETFP et qui est déjà membre du groupe de l'Aide budgétaire générale (ABG).

Dans un premier temps, il est prévu d'engager un facilitateur/formulateur pour une durée de 12 mois dont la mission comportera les tâches suivantes :

- Analyser en détails les conditions nécessaires pour la mise en place d'un programme sectoriel, notamment au regard des sept critères communément reconnus comme nécessaires (1. politique sectorielle, 2. dispositif commun de suivi des performances, 3. gestion des finances publiques et recours aux procédures nationales, 4. développement institutionnel et des capacités, 5. coordination des bailleurs, 6. qualité du cadre macro-économique et 7. existence d'un cadre de dépenses à moyen terme) ;
- Appuyer le gouvernement du Cap Vert pour faire progresser ces conditions
- Appuyer l'élaboration et la mise en place d'un plan d'action pluriannuel pour la politique intégrée en Education/ETFP/Emploi (y inclus la stratégie de développement du tourisme). Un accent particulier sera mis i) sur le renforcement des capacités des Ministères de tutelle ii) la promotion du développement des PME/PMI (incubateurs) iii) le développement du marché de l'emploi, notamment dans le secteur du tourisme
- Affiner, ensemble avec les autres bailleurs de fonds, les critères de suivi des performances du programme sectoriel relatif à la politique intégrée en

Education/ETFP/Emploi. A cet effet, une attention particulière sera portée aux critères d'évaluation liés à l'emploi. Au terme de la phase de formulation, un schéma précis sera disponible pour déterminer le type de modalité financière, les modalités de suivi de l'aide et les conditions de déboursement.

- Appuyer le gouvernement du Cap Vert pour identifier et formuler les priorités à mettre en œuvre dans le cadre du programme (plan d'action)
- Faciliter la coordination technique entre le Gouvernement du Cap Vert et les bailleurs de fonds impliqués dans le programme sectoriel, identifier les synergies possibles ainsi que d'éventuelles possibilités de coopération déléguée.

Au terme de la formulation, un document de programme sera soumis pour approbation aux autorités capverdiennes et luxembourgeoises.

B) Appui au Développement Autonome (ADA)

Le secteur de la FTPE au Cap Vert sera également soutenu à travers le développement de la microfinance. Au cours des années 2009-2010, l'ONG ADA a mené au Cap Vert une étude opérationnelle articulée autour de quatre axes d'intervention : (i) un appui au financement du secteur via un programme expérimental de mobilisation de l'épargne au niveau local et auprès de la diaspora, (ii) un renforcement de la connaissance et de la transparence du secteur, (iii) un soutien à la professionnalisation du secteur via un programme de renforcement des capacités de l'association professionnelle FAM-F et (iv) le renforcement du cadre institutionnel: réglementation, stratégie nationale, et la concertation entre bailleurs de fonds.

Sur base des recommandations finales de l'étude, un programme de développement de la microfinance sera développé et mis en œuvre dans le cadre du PIC 2011-2015.

1.1.2. La coopération multilatérale

Les Nations Unies s'apprêtent à mettre en œuvre, sous financement espagnol, un programme de 1 500 000 d'euros dans le domaine de l'emploi des jeunes et de la cohésion sociale au Cap Vert. Les objectifs principaux de ce programme sont: l'amélioration du système de microfinance au profit des jeunes et des femmes ; le développement des entreprises et la création d'emplois ; le renforcement des statistiques sur le marché du travail ; ainsi que l'application des politiques de promotion des activités économiques en faveur des jeunes et des femmes dans les différents secteurs de l'économie. Hormis le fait qu'il faudra suivre de très près ce programme, il permettra très certainement de développer des activités supplémentaires dans ce domaine au sein du prochain « programme conjoint des Nations unies 2011-2015 ». Ces activités pourraient ainsi être cofinancées par la Coopération luxembourgeoise afin de garantir les meilleures synergies possibles avec nos activités bilatérales.

2. L'eau et l'assainissement couplés aux énergies renouvelables et à la désalinisation

L'identification des activités tombant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement s'inscrit dans les orientations du quatrième axe du DECRP II, à savoir l'axe de développement des infrastructures économiques. Le DECRP II est complété par un important document stratégique sectoriel, le Plan d'Action National pour la Gestion Intégrée des Ressources Hydriques (PAGIRH). De même, l'identification se réfère aux principes décrits dans le Stratégie de l'Eau et de l'Assainissement de la coopération luxembourgeois.⁴

2.1. Diagnostic du secteur de l'eau

L'amélioration de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement est un des facteurs d'amélioration des indicateurs de santé et des conditions de vie des populations. Selon le QUIBB - 2007⁵, le pourcentage de la population ayant un accès à l'eau potable est passé de 42% en 1990 à 89,5% en 2007, dont 98% en milieu urbain et 75,8% en milieu rural.

Au Cap Vert, 51,9% de la population (62,1% en milieu urbain et 36,8% en milieu rural) s'approvisionnent en eau à travers les réseaux de canalisations publiques. Les fontaines publiques sont utilisées par 30,7% de la population (27,8% en milieu urbain et 35% en milieu rural). Le temps nécessaire pour s'approvisionner en eau par ce mode est inférieur à 15 minutes pour 76,1% de la population (80,3% en milieu urbain et 27,9 % en milieu rural). L'utilisation de camions citernes concerne 6,8% de la population (8,7% en milieu urbain et 4% en milieu rural). A noter que dans certaines îles/communes, le mode de d'approvisionnement via camions citernes représente un poids relativement grand. C'est notamment le cas de São Vicente (19,6%), Boavista (16,5%) et São Domingos (10,4%). Malheureusement, l'approvisionnement d'eau à travers une source non potable existe encore au Cap Vert et représente 10,5% de la population, dont 1,4% en milieu urbain et 24,2% en milieu rural.

Ces quelques statistiques démontrent que l'objectif figurant dans le DECRP n'a pas été atteint. En effet, le DECRP prévoyait qu'en 2006, 65% de la population capverdienne soient raccordés aux réseaux de canalisations de distribution d'eau. Le septième objectif du Millénaire pour le développement quant à lui, est atteint en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, mais de fortes disparités persistent au niveau des îles et des communes.

La consommation moyenne d'eau potable pour les populations raccordées aux réseaux de canalisation est de l'ordre de 50 litres/habitant/jour. Pour les utilisateurs de fontaines publiques, la consommation baisse au niveau moyen de 15 litres/habitant/jour avec une variation entre 7 et 25 litres. Dans cette perspective, la consommation globale d'eau potable est estimées entre 6,77 millions de m³/an selon une hypothèse minimaliste et à 13,06 millions de m³/an selon une hypothèse maximaliste. Actuellement, la production d'eau potable au Cap Vert est de 7,27 millions de m³/an dont 49,73 % proviennent d'eau souterraine et 50,27% de la désalinisation d'eau de mer.

⁴ <http://cooperation.mae.lu/fr/Politique-de-Cooperation-et-d-Action-humanitaire/Strategies-et-orientations>

⁵ Questionnaire Unifié d'Indicateurs Basiques de Bien - Estar - 2007

On peut donc constater que la production d'eau potable par désalinisation a déjà dépassé la production via l'eau souterraine. De plus, les chiffres montrent clairement que la production actuelle n'est que légèrement au dessus des besoins quantifiés selon la perspective minimaliste. Il y a donc lieu de trouver rapidement des solutions pour le moyen terme comme le montre le tableau suivant :⁶

Perspectives des besoins en eau potable selon différents scénarii (en million de m³/an)

Zone	2015				2020			
	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 1		Scénario 2	
	Canalisations	Fontaines	Canalisations	Fontaines	Canalisations	Fontaines	Canalisations	
Urbaine	8,642	0,540	13,502		23,282		23,282	
Rurale	3,796	0,759	4,556	0,608	6,810	0,152	7,567	
Total	12,438	1,299	18,058	0,608	30,092	0,152	30,849	

Scénario 1 :

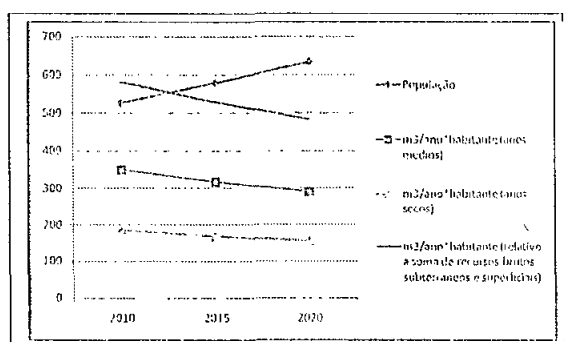
- D'ici 2015 : 80% de la population urbaine et 50% de la population rurale bénéficient de connexions domiciliaires
- D'ici 2020 : 100% de la population urbaine et 90% de la population rurale bénéficient de connexions domiciliaires

Scénario 2 :

- D'ici 2015 : 100% de la population urbaine et 60% de la population rurale bénéficient de connexions domiciliaires
- D'ici 2020 : 100% de la population urbaine et rurale bénéficient de connexions domiciliaires

Afin de voir comment le Cap Vert pourra faire face à la demande accrue en eau potable, le PAGIRH a procédé à un diagnostic de ses ressources hydriques. En considérant les ressources d'eau de surface et souterraines techniquement explorables, la disponibilité totale varie entre 97 et 183 millions de m³/an selon la pluviométrie annuelle. En rapportant cette disponibilité avec les prévisions d'évolution de la population pour les années 2010, 2015 et 2020, la disponibilité par habitant sera, respectivement de 348 m³/an/habitant, de 316 m³/an/habitant et de 103 m³/an/habitant pour les années moyennes et de 185 m³/an/habitant, de 168 m³/an/habitant et de 154 m³/an/habitant, pour les années sèches.

Ressources d'eau de surface et souterraine par habitant en 2010-2015-2020



⁶ PAGIRH, page 64.
⁷ PAGIRH, page 42

Tenant compte des besoins annuels en eau potable décrits ci-dessus, il est clair que tous les indicateurs démontrent que le Cap Vert se dirige vers une pénurie chronique des ressources hydriques de surface et souterraines (moins de 1'000 m³ par an/habitant).

Face à cette situation, le Cap Vert n'a d'autre choix que de s'orienter vers la mobilisation et l'exploration d'autres sources d'eau potable.

Dans cette perspective, une des pistes à explorer est **l'amélioration de la retenue des eaux de surface** qui reste actuellement très insignifiante par rapport au volume global. Avec la réalisation récente du barrage de Poilão, la dynamique de construction de barrages va prendre une autre dimension. Pendant l'année de 2009, le barrage de Poilão a permis de stocker un volume de l'ordre de 1,7 millions de m³, ce qui représente moins de 1% du total de l'eau de surface estimée pour l'île de Santiago, ce qui ouvre de grandes perspectives, à l'avenir, pour un plus grand dynamisme dans la réalisation de ce type de captation.

Une autre alternative se situe au niveau de **la désalinisation de l'eau de mer**. Il existe actuellement au Cap Vert, cinq opérateurs publics répartis sur les îles de Sal, São Vicente, Boavista, Mayo, Santo Antão et Santiago, qui produisent de l'eau par désalinisation. Outre ces producteurs publics, ils existent des dizaines de projets de construction de ressorts touristiques qui disposent de leurs propres unités de désalinisation. Trois types de technologies sont utilisées : i) méthode de compression mécanique vapeur; ii) l'osmose inverse et iii) l'évaporation multi-effets. La première méthode est vouée à disparaître et la tendance s'oriente vers une uniformisation du parc producteur utilisant des technologies modernes fonctionnant avec le système d'osmose inverse. Le recours aux énergies renouvelables permettra de réduire la facture énergétique et rendre le dessalement de l'eau de mer une option stratégique pour faire face à l'augmentation des besoins en eau potable.⁸

Finalement, outre la pénurie des ressources en eau potable, le Cap Vert doit faire face à certaines formes de conflits entre les différents types d'utilisateurs (agriculteurs, éleveurs, utilisateurs domestiques, et industriels) et entre utilisateurs de zones urbaines et rurales. La principale cause génératrice de ces conflits est bien sûr la rareté de l'eau mais aussi : (i) le manque de normes d'utilisation et l'absence de règles d'utilisation prioritaire, (ii) une gestion irrationnelle des ressources, (iii) le manque ou l'insuffisance d'information et de sensibilisation des différents acteurs, etc. Pour empêcher et gérer les conflits liés à l'eau, il est important de mettre l'accent sur le dialogue et la concertation permanente entre les acteurs de l'eau.

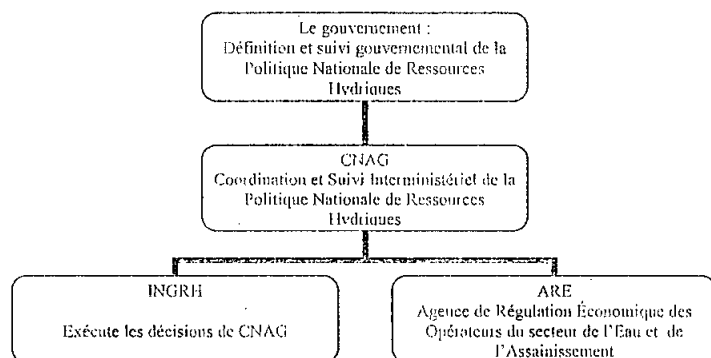
2.2. Gestion institutionnelle du secteur de l'eau

En 1998 le Gouvernement du Cap Vert a initié un processus de réforme en profondeur et de réorganisation des secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement avec le double objectif de i) réduire l'intervention de l'État, dans la propriété et dans la gestion des sociétés et des services publics d'approvisionnement d'énergie, d'eau potable et d'eaux résiduelles et ii) promouvoir la participation du secteur privé dans le processus d'opération et la gestion des services basiques aux populations. Dans cette optique, le Cap vert a également procédé à la libéralisation du secteur des ressources hydriques afin de donner l'accès à l'exercice de l'activité de distribution d'eau et du traitement des eaux usées à des opérateurs privés. En conséquence, une agence de régulation économique a été créée et les attributions et les compétences des institutions existantes ont été reformulées et redéfinies. Dans les principales

⁸ Programme gouvernemental de la VIIème législature (2006-2010), § 1.17, page 29 : « *Le Gouvernement intégrera le dessalement d'eau de mer et la régénération d'eaux utilisées dans la planification des ressources hydriques, avec l'objectif de garantir l'accès à l'eau potable à tous les habitants et, d'autre part, de garantir l'approvisionnement d'eau aux nouvelles unités agricoles modernes* ».

villes et centres touristiques, les services d'approvisionnement d'eau potable et d'assainissement ont été transférés sous forme de concession à ELECTRA (SARL). Dans les autres villes, des Services Autonomes de l'Eau et de l'Assainissement ont été créés, avec comme objectif l'adoption d'un modèle de gestion publique pour ces services, tout en bénéficiant d'une large autonomie leur permettant une gestion du type d'entreprise privée.

Malheureusement, la société ELECTRA a rencontré de nombreux problèmes de fonctionnement et d'investissement, obligeant le Gouvernement à reprendre le rôle d'actionnaire majoritaire. Actuellement, le montage institutionnel du secteur se présente comme suit :



Le Conseil National de l'Eau (CNAG) est une agence interministérielle, présidée par le Ministre de l'Environnement, du Développement Agricole et de Ressources Marines (MADRRM), qui bénéficie d'une compétence souveraine pour l'administration des ressources hydriques. Le CNAG est composé de représentants des ministères responsables de l'Énergie, de la Santé, et du Ministère de tutelle des collectivités locales. Le CNAG dépend directement du Conseil de Ministres et ses compétences comprennent la planification, le développement et la protection des ressources hydriques. L'agence exécutive des décisions du CNAG est l'Institut National pour la Gestion des Ressources Hydriques (INGRH).

L'Agence de Régulation Économique est une autorité administrative indépendante, dotée de fonctions régulatrices, de surveillance et d'application de sanctions. Elle promeut la cohésion sociale, protège les intérêts et les droits des consommateurs et l'équilibre économique et financier des secteurs de l'énergie, de l'eau, des télécommunications et des transports collectifs urbains et maritimes.

2.3. La Gestion Intégrée des Ressources Hydriques (GIRE)

Le Cap Vert entend promouvoir une gestion intégrée des ses ressources hydriques, ce qui sous-entend que (i) l'eau doit être considérée comme une ressource fragile et non renouvelable, indispensable à la vie, au développement et à l'environnement, (ii) la gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons, (iii) les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau et (iv) l'eau, utilisée à de multiples fins, a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme bien économique après avoir garanti l'accès au minimum vital à chaque personne.

Le PAGIRH identifie cependant un certain nombre de déficiences par rapport aux exigences de la GIRE. Les plus frappantes sont entre autres: (i) l'ignorance presque généralisée des dispositions juridiques et réglementaires existantes, (ii) le manque de cohérence entre plusieurs normes, (iii) la composition du CNAG limitée à des représentants ministériels, sans participation des niveaux décentralisés et des utilisateurs, inhibant toute approche

participative (iv) la duplication de compétences entre les structures de l'État opérant dans la gestion des ressources hydriques, provoquant une confusion en matière de responsabilité et de pouvoir de décision, (v) un fonctionnement déficient des mécanismes de coordination et de concertation intersectorielle, (vi) l'absence d'une réglementation tarifaire de l'eau.

→ *La question essentielle qui se pose est donc : quel cadre institutionnel de gestion des ressources hydriques doit être mis en place et quelles modalités de gestion doivent être mises en œuvre pour garantir la gestion durable des ressources hydriques au Cap Vert selon l'approche de la GIRE ?*

2.4. Les solutions préconisées par le PAGIRH

Le PAGIRH propose quatre axes d'intervention prioritaire :

- axe 1 : Augmenter la disponibilité en eau
- axe 2 : Améliorer la cohérence de la gestion des ressources hydriques
- axe 3 : Créer un environnement favorable à la mise en œuvre de la GIRE
- axe 4 : Construire et réhabiliter les infrastructures hydrauliques tout améliorant la communication et la sensibilisation des populations

Dans le cadre du PIC 2011-2015, l'accent sera mis pour appuyer les autorités capverdiennes pour la mise en œuvre des axes stratégiques 3 et 4.

Sous l'axe 3, le PAGIRH recommande d'une part une révision des textes législatifs régissant le secteur de l'eau et de l'assainissement, et d'autre part une réforme institutionnelle.

La révision législative concernera essentiellement le code de l'eau et ses règlements d'application mais également les aspects tels que (i) le financement du secteur y inclus la question de la tarification de l'eau selon son type d'utilisation (usage privé, agricole, industriel), (ii) la décentralisation de la gestion de l'eau et la gestion participative, (iii) l'application du principe utilisateur/payeur,...

La réforme institutionnelle quant à elle veillera à établir une architecture institutionnelle capable de coordonner la gestion de l'eau d'une part, au niveau national pour assurer l'équité et sauvegarder les exigences de planification nationale et d'autre part, au niveau décentralisé pour garantir l'appropriation par les populations et tenir compte des spécificités locales.

Sous l'axe 4, la construction d'une unité de désalinisation couplée à de l'énergie éolienne visera à alimenter en eau en eau les 4 municipalités du Nord de l'île de Santiago.

2.5. Les modalités de mise en oeuvre

2.5.1. La coopération bilatérale (Lux-Development)

Dans un premier temps, il est prévu d'engager un facilitateur/formulateur pour une durée de six mois dont la mission sera :

- d'appuyer les autorités capverdiennes à décliner le PAGIRH en une stratégie nationale opérationnelle pour la gestion de l'eau ;

- de soutenir la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de la gestion de l'eau nécessaire pour respecter la GIRE ;
- d'identifier les besoins en renforcement des capacités des acteurs liés à la gestion de l'eau ;
- de procéder à une étude sur la séparation de la distribution d'eau domiciliaire et de l'eau destinée à l'irrigation agricole ou à l'industrie ;
- Sur base de la séparation de la distribution de l'eau selon les utilisateurs, d'actualiser les modèles de tarification de l'eau ;
- d'appuyer les autorités capverdiennes pour identifier les tâches et activités à mettre en œuvre pour développer au sein des cinq municipalités du Nord de l'île de Santiago, un modèle de gestion intercommunale de l'eau sur le modèle développé à Fogo et Brava ;
- d'appuyer les autorités capverdiennes pour identifier les tâches et activités à mettre en œuvre pour augmenter la quantité d'eau disponible dans les cinq municipalités du nord de l'île de Santiago en ayant recours à des technologies innovantes et aux énergies renouvelables ;
- d'appuyer les autorités capverdiennes pour identifier les tâches et activités à mettre en œuvre pour réduire les coûts de production de l'eau sur les îles de Fogo et de Brava en ayant recours à des technologies innovantes et aux énergies renouvelables, notamment un parc éolien

3. La santé scolaire et les cantines scolaires

L'identification des activités tombant dans le domaine de la santé scolaire s'inscrit dans les orientations des axes 2 et 3 du DECRP II. Elle est complétée par l'analyse de deux documents stratégiques, tous deux réalisés avec l'appui de la Coopération luxembourgeoise :

- Le Plan National de Santé Scolaire (PNSE Janvier 2008)
- Le Plan National des Cantines Scolaires (PNCE Mars 2010)

3.1. Diagnostic du secteur de la santé scolaire

Les secteurs de la santé et de l'éducation, jugés essentiels pour le développement économique et la réduction de la pauvreté, sont une des priorités des autorités capverdiennes.

3.1.1. Secteur de l'Education

Le Plan national d'Action de l'Education pour tous (2003-2010) est la principale référence du Plan stratégique pour l'Education (PEE 2003) qui encadre les mesures politiques nécessaires au développement et à l'expansion du système éducatif. Dans ce plan stratégique,

les asymétries régionales sont dûment traitées et la variable démographique est prise en compte dans le processus de planification du développement du système éducatif. L'amélioration de la qualité, de l'efficacité, de l'équité, ainsi que de la pertinence de l'éducation/formation sont les grands défis du secteur qui ont conduit à la redéfinition des stratégies pour le renforcement des partenariats entre l'Etat, le secteur privé et la société civile.

L'augmentation de l'accès des enfants et des adolescents aux services éducatifs (préscolaire, primaire et secondaire) et leur assiduité tout au long d'un cycle scolaire constituent un double objectif atteint par le gouvernement.

En 2007-2008, on comptait 158 606 élèves inscrits dans les établissements d'enseignement, parmi lesquels 13,97% étaient dans le préscolaire, 47,92% dans l'enseignement primaire, 33,44% dans l'enseignement secondaire et 4,67% dans l'enseignement supérieur⁹.

Les gouvernements successifs du Cap Vert n'ont eu de cesse d'augmenter l'investissement dans l'éducation. Conscient des difficultés et des défis qui s'imposent en matière d'éducation, l'Etat accorde un rôle prépondérant aux aspects qualitatifs dans le processus de modernisation du système éducatif.

3.1.2. Secteur de la Santé

Le système national de santé préconise l'accès universel aux services à tous les niveaux, l'équité dans la distribution des ressources et dans l'utilisation des services, la sauvegarde de la dignité humaine, de l'éthique et de la déontologie.

Le secteur public de la santé, qui a pour rôle d'assurer la promotion de la santé, la prévention, le traitement et la réhabilitation physique des personnes, compte une administration centrale et une structure déconcentrée. La déconcentration du secteur public de la santé se fait essentiellement par le biais de Délégations de Santé qui fonctionnent comme des administrations communales de santé au niveau de la région ou du district.

Le réseau des services de santé publique est composé de deux hôpitaux centraux de référence, trois hôpitaux régionaux, 26 Centres de Santé, 33 Postes Sanitaires et 112 Unités sanitaires de Base, ainsi que cinq Centres de Santé reproductive et deux Centres de Santé mentale.

La couverture sanitaire évolue positivement. Toutes les municipalités disposent d'un réseau de structures de santé censé garantir la prestation des soins de base aux populations concernées.

La part de la santé dans le Budget général de l'Etat (OGE) était en moyenne de 8% entre 2000 et 2005 (dépenses courantes)¹⁰. Les dépenses liées à la santé sont relativement élevées par rapport à la situation socio-économique du pays. Il n'est guère probable que la part de la santé dans l'OGE s'accroisse à moyen terme. L'amélioration des infrastructures et la mise en place de certains programmes de santé ont bénéficié et continuent de bénéficier de la contribution financière de partenaires internationaux.

⁹ Source : GEP-MEES

¹⁰ Public expenditure review, June 2006, World Bank

Dans le cadre du processus de réforme de la santé, la Politique Nationale de la Santé met en avant, entre autres :

- le développement de la Prise en Charge intégrale des Maladies de l'Enfance (AIDI) intégré dans le lot de soins essentiels délivrés par les structures de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- la promotion de l'éducation intégrée pour la santé ;
- la programmation d'actions de protection et de promotion des droits et de la santé de l'adolescent, y compris la santé sexuelle et reproductive ;
- les préventions des maladies non contagieuses.

Afin de préserver l'environnement, de promouvoir et de préserver la santé et de prévenir les maladies, les Plans environnementaux intersectoriels (PAIS) « Environnement, Santé », définissent comme principaux axes d'intervention les points suivants :

- le contrôle des maladies à potentiel épidémique ;
- des actions d'Information, d'Education et de Communication (IEC) de portée générale au niveau communautaire ;
- l'amélioration de l'articulation intersectorielle dans la gestion de la santé environnementale.

Les actions IEC font partie du concept de promotion de la santé. D'après les PAIS, le développement de cette politique de promotion de la santé passe par le réseau des écoles et des espaces de travail, identifiés comme lieux propices à la promotion de la santé.

Par ailleurs, le PNSA a défini les lignes directrices d'intervention suivantes :

- garantir un contrôle systématique de la qualité et de l'innocuité des produits alimentaires produits localement, importés et commercialisés ainsi que de l'eau potable ;
- sensibiliser la population à l'importance d'une alimentation saine pour la promotion de la santé ;
- sensibiliser la population quant à l'hygiène et la manipulation des aliments, l'attention à porter à l'eau et sur leurs droits en tant que consommateurs.

3.1.3. Santé scolaire

Depuis les années '90, les autorités capverdiennes sont conscientes et sensibles à la situation et à la problématique de la santé et de l'hygiène en milieu scolaire. Plusieurs stratégies ont été élaborées pour appréhender les défis que représente la santé scolaire :

- le programme du gouvernement dans le secteur de l'éducation exprime le souhait de développer un système de santé scolaire en étroite collaboration avec le MS. Les termes d'une collaboration entre les deux ministères apparaissent à partir de 1993, dans un protocole de coopération signé entre le MEES et le MS, qui souligne l'importance d'instaurer des programmes de santé à l'attention des enfants. Ce protocole fait référence à l'introduction de matières portant sur l'éducation relative à la santé dans la formation des enseignants, à l'introduction de thèmes relevant de l'éducation sanitaire dans les programmes scolaires, à l'enseignement de matières relatives à la santé, au dépistage de maladies à travers des visites médicales pour les élèves et à la définition de priorités d'intervention par rapport à un diagnostic de situation sanitaire ;
- le Plan du Gouvernement 2001-2005 porte une attention particulière à l'appui socio-éducatif, afin de compenser les inégalités et garantir l'égalité des chances. Ce plan propose la redéfinition de la politique d'action sociale scolaire et la mise en oeuvre d'un

- programme élargi de santé scolaire ;
- le Plan Stratégique pour l'Éducation (PEE), validé en 2005, inclut dans ses priorités, la sensibilisation des enseignants et des familles aux problèmes de santé scolaire et la promotion, chez les enfants, de comportements favorisant l'amélioration de l'hygiène et de la santé. Le PEE propose d'atteindre ces objectifs à travers le développement de partenariat entre les services centraux du MS et du MEES, les délégations de santé et les ONG, et par la sensibilisation des enseignants afin de favoriser les contacts entre écoles et services de santé ;
- le document de la Politique Nationale de Santé, approuvé en 2007, fait référence à l'intervention du secteur de l'éducation pour développer un programme national de santé scolaire « qui vise à améliorer le niveau de santé et la qualité de vie des enfants à travers des actes liés à la promotion de comportements sains ». En accord avec l'article 36 de la loi de base du Système national de Santé (SNS) promulguée en 2004, « L'Etat doit créer et faire fonctionner les services dirigés pour le dépistage régulier, précoce et systématique d'insuffisances et/ou d'états pathologiques susceptibles de mettre en danger la santé et de réduire la capacité d'apprentissage et la continuité normale de la scolarité dans les différents niveaux scolaires, ceci à partir du préscolaire » ;
- le PNSE, approuvé par le Conseil des Ministres de janvier 2008, est né de la volonté des autorités capverdiennes de faire converger les différentes directives dans les domaines de l'éducation et de la santé qui visent à améliorer l'état de santé de la population, en instaurant une stratégie d'éducation sanitaire destinée aux enfants scolarisés dans les établissements préscolaires et les écoles primaires et secondaires. Ce PNSE entend catalyser la coordination des actions entreprises en matière de santé scolaire et renforcer les capacités d'intervention en ce domaine.

3.1.4. Programme d'appui aux cantines scolaires

L'élargissement de l'éducation primaire, dicté par la politique éducative du pays, et l'instauration d'un service social scolaire géré par l'ICASE, assurent aux élèves des différents niveaux d'enseignement -particulièrement à ceux issus de familles défavorisées- un appui social sous différentes modalités.

La distribution d'un repas chaud servi dans les écoles primaires et les jardins d'enfants publics, accompagnée de soins de santé scolaire, apparaît comme une mesure de politique sociale contre la malnutrition et les problèmes de santé, ainsi que contre la menace d'abandon scolaire. Un projet d'assistance aux cantines scolaires, appuyé par le PAM, a eu ces dernières années un rôle important dans l'appui à la distribution de ces repas. Cependant, le PAM prévoit de clôturer ce projet en juin 2010.

Soucieux de continuer l'appui aux cantines scolaires qu'il considère comme une priorité nationale, le gouvernement souhaite élaborer un Plan National des Cantines Scolaires (PNCE) basé sur un modèle national approprié et réaliste.

Un ensemble de mesures sont en train d'être mises en place afin d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme. Une feuille de route de désengagement du PAM (2007/2010) a été réalisée pour faciliter cette transition. Elle se base sur les points suivants :

- la planification et la transmission des activités logistiques à l'ICASE ;
- la création de la Commission pour le PNCE ;
- la restructuration de l'ICASE ;
- la création de Commissions communales de Cantines scolaires.

3.2 Modalités de mise en œuvre

3.2.1 La coopération bilatérale

L'inadéquation des ressources financières, humaines et matérielles, la situation de pauvreté de certaines localités, des attitudes et habitudes peu saines de la part de la population en général - et de la population scolaire en particulier - sont autant de facteurs qui influencent le niveau de santé. Malgré les efforts consentis pour promouvoir la santé scolaire depuis une dizaine d'années, des difficultés persistent quant à la mise en œuvre tangible d'actions de protection et de promotion de la santé. L'approbation du PNSE par les autorités capverdiennes en janvier 2008 renforce le besoin d'institutionnaliser les actions en santé scolaire et le besoin de coordination intersectorielle afin d'assurer la durabilité des actions.

La distribution d'un repas chaud dans les écoles publiques de l'enseignement préscolaire et primaire, accompagnée d'actions de santé scolaire, est une mesure politique sociale jugée efficace contre la malnutrition et les problèmes de santé qui affectent cette partie de la population. Cependant, le désengagement¹¹ du PAM, qui participait au Programme d'Appui aux Cantines scolaires (PAC), est une préoccupation du gouvernement capverdien qui souhaite poursuivre ces actions. Dans le cadre de ce désengagement et afin d'assumer un programme national de cantines scolaires, le gouvernement a besoin d'appuis - particulièrement pendant cette phase transitoire - tant d'un point de vue financier, qu'en matière de formation des ressources humaines ou de consolidation des procédures de gestion, afin de permettre l'application de ces programmes d'action sociale en milieu scolaire. Depuis 2000, la contribution financière du gouvernement au PAC augmente, et l'on peut constater un transfert progressif de la gestion du PAC opéré par le PAM vers l'ICASE, l'institution responsable de la mise en œuvre d'actions de santé scolaire et d'assistance aux cantines scolaires. En 2009, les frais de transport interne, le stockage et la maintenance des denrées ainsi que les coûts de distribution jusqu'aux cantines (à travers le paiement du personnel) sont couverts par l'ICASE.

L'objectif de développement est de contribuer à l'amélioration du niveau de santé des enfants et des adolescents scolarisés, son objectif spécifique étant d'appuyer la mise en œuvre du PNSE et du PNCE.

Les enfants et adolescents scolarisés dans le système d'enseignement public préscolaire et primaire, dont le nombre est estimé à 100 000¹², sont les bénéficiaires directs.

Les principaux résultats espérés à la fin sont les suivants :

- renforcement de la capacité institutionnelle pour le développement, le suivi et la durabilité des interventions en Santé scolaire et Cantines scolaires ;
- identification et traitement des principaux problèmes de santé des enfants et adolescents scolarisés ;
- acquisition de connaissances et de comportements sains de la part des enfants et adolescents scolarisés.

On entend contribuer à l'amélioration et/ou au maintien des indicateurs scolaires ainsi qu'à l'amélioration de l'état de santé des enfants et des adolescents scolarisés par le biais, notamment, de dépistages qui permettront d'identifier et de traiter des problèmes de santé qui affecteraient les élèves, et par une plus grande sensibilisation à l'éducation sanitaire de la

¹¹ Le désengagement du PAM est planifié pour juin 2010.

¹² Annuaire de l'éducation 2007-2008 ; MEES, avril 2009

communauté scolaire dans son ensemble (personnel enseignant et élèves).

L'acquisition de comportements sains par les élèves, les enseignants, les familles et la communauté en général aura des répercussions positives sur la santé de chacun.

Compte tenu du contexte incertain rencontré au moment de l'élaboration du présent dossier, notamment en ce qui concerne le modèle de restructuration fonctionnelle de l'ICASE et des garanties d'allocation de ressources humaines et financières de la part du gouvernement capverdien et des bailleurs internationaux soutenant le PAC jusqu'ici, ce projet devra faire preuve de flexibilité dans sa mise en œuvre afin de s'adapter à l'évolution des besoins.

3.2.2. La coopération multilatérale

Dû au retrait du PAM en 2010, le Bureau commun des Nations Unies se voit attribué une responsabilité spéciale dans le processus de reprise du programme des cantines scolaires par le gouvernement capverdien (qui le finance déjà à 45% en 2009). Ainsi le programme conjoint des Nations unies 2011–2015 prévoit des activités consolidées, sous la direction de la FAO et de l'OMS, pour les cantines scolaires. Les activités envisagées par le Bureau commun des Nations Unies sont parfaitement complémentaires aux activités luxembourgeoises prévues. L'on pourrait ainsi envisager une participation luxembourgeoise symbolique lors du lancement de ce projet prévu pour cette année, ainsi que son financement complet pour les années 2011 – 2015.

4. L'aide alimentaire

Compte tenu de la spécificité du Cap Vert qui connaît un déficit alimentaire structurel, la Coopération luxembourgeoise participe à garantir la sécurité alimentaire de l'archipel depuis de nombreuses années.

Les activités tombant dans le domaine du secteur de l'aide alimentaire s'inscrivent dans les orientations de l'axe 5 (cohésion sociale) du DECRP II, complété par les documents stratégiques suivants :

- La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) 2002-2005 ;
- Le Programme National de Sécurité Alimentaire 2007-2011 ;
- La Stratégie Nationale pour le Développement de l'Agriculture et des Pêches à l'horizon 2015 et son plan d'action respectif.

En matière de sécurité alimentaire, le Cap Vert est extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs et subit les variations du prix des produits agricoles au niveau mondial, ce qui rend parfois critique la situation de sécurité alimentaire dans l'archipel.

Les causes de l'insécurité alimentaire sont multiples : (i) la constante rareté des pluies, (ii) les rares ressources en terres cultivables, (iii) la complète dépendance énergétique; (iv) plus de 80% de la consommation d'aliments dépend des importations; (v) des coûts élevés des facteurs de production, etc.

En 2005, 21% des familles rurales étaient en situation d'insécurité alimentaire, spécialement dans les Municipalités de S.Domingos, Paul, Mosteiros, Porto Novo, Praia et Santa Catarina.

Pour limiter les effets néfastes de la dépendance alimentaire, l'ANSA -Agence Nationale de Sécurité Alimentaire, entrée en opération depuis juillet 2002, a pour mission fondamentale de garantir la sécurité alimentaire du pays dans les meilleures conditions de quantité, de qualité et de prix et avec intervention directe pour les produits alimentaires suivants, considérés comme des produits de base : le maïs, le riz, le sucre, le blé et la farine de blé, les haricots, l'huile alimentaire et le lait en poudre.

En cas de fortes hausses des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux, des mesures politiques peuvent également être prises telles que :

- des mesures fiscales et de stabilisation :
 - exemption de droits d'importation et de TVA sur les céréales ;
 - péréquation des prix des produits intérieurs ;
 - Fonds de Stabilité et de Sécurité Alimentaire.

- des mesures visant l'amélioration de l'efficacité du système de distribution intérieure :
 - réduction des coûts de transports entre les îles ;
 - réduction des coûts de prestation de services dans les ports

- des mesures visant l'amélioration de l'efficacité du système d'importation :
 - amélioration du système d'approvisionnement en céréales (Silos) ;
 - comment importer à des prix plus compétitifs?
 - recherche de solutions durables pour l'approvisionnement en céréales ;

- des mesures visant la mobilisation de la communauté internationale sur la problématique de l'augmentation généralisée des prix :
 - renforcement de l'aide alimentaire ;
 - stock financier pour la sécurité alimentaire ;

Le développement intégré du milieu rural en cours de modernisation prévoit également la diversification des activités productives en vue d'une lutte durable contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, y inclus: le développement de systèmes d'alerte et d'intervention rapides, basés sur un système d'information pour la sécurité alimentaire.

4.1. Modalités de mise en œuvre

Les modalités de l'aide alimentaire dans le cadre du PIC 2011-2015 seront fixées dans une convention spécifique, qui définira entre autres : (i) les modalités de la fourniture de l'aide alimentaire, (ii) la commercialisation de celle-ci, (iii) l'alimentation du Fonds de contrepartie, et (iv) les modalités de gestion et de *reporting* du Fonds de contrepartie.

5. Le fonds d'études et d'assistance technique

Les relations entre le Luxembourg et le Cap Vert dépassent depuis longtemps les relations de type *donneur-bénéficiaire*. Depuis plus de 20 ans, des liens étroits entre les deux pays se sont tissés et des relations culturelles et économiques complètent les traditionnelles relations de coopération au développement.

Les fréquentes rencontres entre les autorités des deux pays ont permis de constater que le potentiel de relations économiques n'est pas encore assez exploité. En vue d'accroître le volume des échanges économiques entre le Cap Vert et le Luxembourg, le PIC 2011-2015 prévoit une refonte du fonds d'études tel qu'il existait dans le PIC précédent, pour en faire un fonds d'études et d'assistance technique. Les moyens financiers du fonds devront entre autres permettre :

- d'appuyer par de l'assistance technique ou d'autres moyens, les autorités capverdiennes à développer les relations économiques avec le Luxembourg. A cet effet, des contacts ont déjà été initiés dans le domaine de la réhabilitation des plages au Cap Vert ;
- de fournir aux autorités capverdiennes de l'assistance technique en vue de la formulation de projets qui pourront être soumis à des financements externes au PIC tels que des fonds européens ou onusiens, fonds CDM/Kyoto, fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants, etc. ;
- d'assister les autorités capverdiennes à élaborer et mettre en œuvre un projet de coopération triangulaire nord-sud-sud avec la République de Sao Tome et Principe ;
- de réaliser des études de faisabilité, d'identification et de suivi de projets de coopération.

ANNEXE 4 :

PAM (Performance Assessment Matrix)

Secteur	Indicateurs objectivement vérifiables ¹³	Base 2009/10	2012	2015
La formation technique et professionnelle et emploi	Existence d'un Plan Stratégique intégré de l'éducation technique, la formation professionnelle et l'emploi	Non	?	?
	Existence d'une programmation opérationnelle annuelle intégrée, qui est suivie et évaluée, des secteurs: éducation technique, formation professionnelle et emploi.	Non	?	?
	Nombre d'études sectorielles développées dans le cadre de l'Observatoire du Développement Social pour les secteurs de la formation technique professionnelle et l'emploi	3	8	15
	Nombre de bénéficiaires des actions de formation technique professionnelle qui ont été formés (ET / FP)	1579 / 4737	1700 / 6000	1900 / 8000
	Nombre des profils professionnels approuvés dans le cadre du SNQ, et qui répondent aux besoins du marché	0	35	60
	Nombre des chômeurs ayant été embauchés par des entreprises grâce à la médiation d'un centre d'emploi	80	400	800
	Délai moyen pour trouver un emploi dans le secteur de formation suite la graduation ¹⁴	?	?	?
	Satisfaction des entreprises en relation avec les compétences professionnelles des employés issus du secteur de la formation technique professionnelle ¹	?	?	?
	Eau et assainissement	Le PAGIRH est adopté par les autorités capverdiennes	Non	
Existence d'une stratégie nationale de l'eau approuvée par les autorités capverdiennes et qui inclut une réforme institutionnelle du secteur, la séparation de l'eau domiciliaire/agricole ou industrielle, principe de tarification équitable de l'eau		Non		
% d'énergie renouvelable qui alimente la production de l'eau sur les îles de Fogo et Brava		0%		
Santé & cantines scolaires	% des frais liés aux cantines scolaires pris en charge par le budget de l'Etat	60%		
	Nombre d'écoles disposant d'une cantine scolaire fonctionnant selon les critères du PNCE	0		
	% des enfants et adolescents scolarisés démontrant 4 habitudes nécessaires pour un comportement préventif et sain	?		
	Nombre de techniciens de santé formés/recyclés en santé scolaire	?		
	% de dépistages/visites médicales réalisées	?		
	L'ICASE dispose d'une organisation et d'un système d'évaluation performant	Non		
	Nombre d'écoles adhérant à la diversification des aliments proposés dans leurs cantines à travers un contrat avec des producteurs locaux	0		
Aide alimentaire	Nombre de tonnes de blé livrées sur la période du PIC			
	Nombre de projets réalisés avec le FCP			

¹³

Ces indicateurs et les valeurs de référence 2010 seront affinés lors de la formulation des programmes

¹⁴

Indicateurs qui sont inclus dans l'Étude d'Impact de la FTP, que l'IEFP est en train de développer (prévu pour septembre 2010).